

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 26 juillet 2019

MONEYVAL (2019)14

**COMITÉ D'EXPERTS SUR L'ÉVALUATION DES MESURES DE  
LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE  
FINANCEMENT DU TERRORISME**

**MONEYVAL**

---

**58<sup>e</sup> RÉUNION PLÉNIÈRE**  
**Strasbourg, 15-19 juillet 2019**

**RAPPORT DE RÉUNION**

**MÉMORANDUM**  
**préparé par le Secrétariat de MONEYVAL**

## Résumé analytique

### Pendant sa 58<sup>ème</sup> Réunion Plénière tenue à Strasbourg du 15 au 19 juillet 2019, le Comité MONEYVAL :

- a adopté le rapport d'évaluation du 5<sup>ème</sup> cycle sur la République de Moldova et son résumé analytique, et décidé de soumettre le pays à la procédure de suivi renforcé ;
- a adopté le rapport d'évaluation du 5<sup>ème</sup> cycle sur Malte et son résumé analytique, et décidé de soumettre le pays à la procédure de suivi renforcé ;
- a adopté les rapports de suivi de la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man et de l'Ukraine au titre du 5<sup>ème</sup> cycle d'évaluation mutuelle ;
- a adopté le rapport de conformité du 5<sup>ème</sup> cycle de la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man au titre des procédures de conformité renforcée (PCR) de MONEYVAL, et invité la juridiction à soumettre un deuxième rapport de conformité lors de la 59<sup>ème</sup> Plénière en décembre 2019 ;
- a adopté le rapport de conformité du 4<sup>ème</sup> cycle de la Croatie et décidé à la fois de lever les PCR et de retirer le pays de la procédure de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle ;
- a adopté le rapport de conformité du 4<sup>ème</sup> cycle de la Roumanie, décidé de suspendre les PCR et invité le pays à sortir de la procédure de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle lors de la 59<sup>ème</sup> Plénière en décembre 2019 ;
- a adopté le rapport de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle de l'Estonie et décidé de retirer le pays de la procédure de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle ;
- a adopté le rapport de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle du Monténégro et invité le pays à la fois à soumettre un nouveau rapport de suivi et à demander à sortir de la procédure de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle lors de la 59<sup>ème</sup> Plénière en décembre 2019 ;
- a entendu des exposés de la Lituanie et de la République de Moldova sur leurs systèmes de régularisation fiscale volontaire et décidé qu'aucune action supplémentaire n'était nécessaire eu égard à ces deux pays ;
- a élu Mme Elzbieta Frankow-Jaskiewicz (Pologne) Présidente et M. Richard Walker (Dépendance de la Couronne britannique de Guernesey) Vice-Président pour le reste de la durée du mandat des Président et Vice-Président sortants (c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2019). M. Ladislav Majernik (République slovaque) a été élu membre du Bureau de MONEYVAL pour la même durée ;
- a tenu une session spéciale sur la confiscation des produits du crime et le recouvrement des actifs, avec des exposés présentant le point de vue de juges, de procureurs et de décideurs internationaux ;
- a entendu plusieurs exposés et tenu des discussions sur l'autonomie et l'indépendance opérationnelle des cellules de renseignement financier, le document d'orientation sur l'évaluation des risques liés au financement du terrorisme, et les réponses collaboratives sur le financement du terrorisme ;
- a reçu des informations du Secrétariat sur le plan opérationnel régional de lutte contre le financement du terrorisme ;
- a tenu une discussion générale sur la stratégie du Comité pour la période 2020-2022.

Les rapports adoptés seront bientôt disponibles sur les fiches des juridictions concernées, conformément à la politique de publication de MONEYVAL.

Le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) a tenu sa 58<sup>ème</sup> Réunion Plénière du 15 au 19 juillet 2019 à Strasbourg sous la présidence de M. Daniel Thelesklaf (Liechtenstein). La première journée de la Plénière a été entièrement consacrée au Groupe de travail sur les évaluations (WGE) de MONEYVAL. L'ordre du jour de la réunion figure en annexe I, le programme des activités de MONEYVAL en annexe II, le calendrier provisoire des évaluations mutuelles du 5<sup>ème</sup> cycle en annexe III, et la liste des participants en annexe IV.

### **Première journée : mardi 16 juillet 2019**

#### **Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la Réunion Plénière**

1. Le Président M. Daniel Thelesklaf ouvre la Plénière et souhaite la bienvenue à tous les participants.
2. M. Jan Kleijssen, Directeur de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, salue les participants et présente M. Gianluca Esposito, le nouveau chef du Service de lutte contre la criminalité, au sein duquel se trouve le Secrétariat de MONEYVAL. M. Kleijssen informe la Plénière de l'évolution récente de la situation financière du Conseil de l'Europe et de l'élection d'une nouvelle Secrétaire Générale qui prendra ses fonctions en septembre 2019. Il approuve l'initiative en vue de l'élaboration d'une stratégie pour MONEYVAL, qui sera discutée dans les marges de la Plénière, et remercie chaleureusement le Président sortant pour sa participation à MONEYVAL pendant les sept dernières années, à la fois comme Président et Vice-Président du Comité (voir aussi point 29 de l'ordre du jour).
3. M. Esposito se présente brièvement en tant que nouveau chef du Service de lutte contre la criminalité et donne un rapide aperçu de ses liens antérieurs à la fois avec MONEYVAL et avec la Conférence des Parties à la Convention STCE n° 198 (voir aussi point 27 de l'ordre du jour). Il attire l'attention des participants sur les projets d'assistance technique que mène actuellement le Service par l'intermédiaire de sa Division de la coopération et de la lutte contre la criminalité économique.

#### **Point 2 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour**

4. Le Comité adopte l'ordre du jour tel qu'il a été diffusé (voir annexe I).

#### **Point 3 de l'ordre du jour - Informations communiquées par le Président**

5. Le Président informe la Plénière de sa correspondance avec les juridictions de MONEYVAL depuis la 57<sup>ème</sup> Plénière en décembre 2018.
6. Il informe également la Plénière de la réunion conjointe d'experts GAFI/MONEYVAL qui a eu lieu à Tel Aviv (Israël). La réunion conjointe d'experts de 2019 a rassemblé plus de 300 délégués représentant 63 juridictions appartenant au réseau mondial du GAFI, ainsi que des représentants d'ORTG et d'organisations internationales. Pendant ce forum opérationnel de trois jours, les participants ont discuté des premiers résultats du travail en cours du GAFI sur l'identification et la compréhension des nouvelles menaces pour le système financier, y compris l'amélioration de l'évaluation par les pays des risques de FT auxquels ils sont exposés. Les participants ont également abordé les questions de

détection, d'investigation et de confiscation des actifs virtuels dans les enquêtes pénales, et des difficultés que pose le recouvrement des actifs. Le Président remercie chaleureusement, au nom de MONEYVAL, le gouvernement israélien d'avoir accueilli et organisé cet événement, et le GAFI pour l'excellente coopération dans la conduite de la réunion.

7. Le Président informe ensuite la Plénière des dernières évolutions du processus du Groupe d'examen de la coopération internationale (ICRG) du GAFI. Il signale en particulier que, lors de sa Plénière en juin, le GAFI a décidé que la Serbie ne serait plus soumise au suivi du GAFI au titre de la procédure de conformité mondiale en cours sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB/CFT). Cette décision a été prise suite à la visite sur place effectuée les 27 et 28 mai 2019 par le Groupe conjoint de l'ICRG pour l'Europe/Eurasie. Le GAFI a également décidé que la Serbie travaillera avec MONEYVAL pour continuer à améliorer le système LAB/CFT du pays et l'appliquer effectivement. Le Président félicite chaleureusement la Serbie au nom de MONEYVAL pour les énormes progrès accomplis en un temps très court aux fins de l'amélioration de l'efficacité du système LAB/CFT qui, grâce à ces progrès, est devenu beaucoup plus solide et efficace. Le Président informe aussi la Plénière de la situation d'autres pays qui sont actuellement soumis à la période d'observation de cette procédure. Plusieurs délégations et observateurs félicitent la Serbie pour ce résultat, et il est décidé que la Plénière consacrerait en décembre 2019 un point de l'ordre du jour aux leçons tirées de la procédure qui pourraient être utiles aux autres membres de MONEYVAL soumis à cette procédure.
8. Le Président indique à la Plénière que, pour des raisons professionnelles, il cessera de faire partie de la délégation du Liechtenstein à partir du 31 juillet 2019 et ne sera pas en mesure par conséquent d'aller jusqu'au bout de son mandat, qui s'achève le 31 décembre 2019 (voir aussi le point 29 de l'ordre du jour). C'est pourquoi une élection est prévue plus tard pendant la semaine de la Plénière (voir aussi le point 11 de l'ordre du jour).

#### **Point 4 de l'ordre du jour - Informations communiquées par le Secrétariat**

9. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière du calendrier des activités de MONEYVAL pour 2019-2020 (premier semestre), qui figure dans l'annexe II à ce rapport. S'agissant des activités passées, il mentionne en particulier les formations par pays concernant Saint-Marin (février) et le Saint-Siège (mars), ainsi que les visites sur place organisées dans le Territoire britannique d'outre-mer de Gibraltar (mars) et à Chypre (mai). Il présente également des informations sur l'atelier de formation d'évaluateurs organisé à Ostia (Italie) conjointement avec le GAFI. Quarante futurs évaluateurs (vingt pour les juridictions de MONEYVAL et vingt pour les juridictions du GAFI) ont reçu une formation sur les Recommandations de 2012 du GAFI et la Méthodologie de 2013 du GAFI. Il exprime sa reconnaissance à la Guardia di Finanza et à la délégation italienne de MONEYVAL, qui ont accueilli cet événement, et remercie les formateurs (MM. John Ringguth, Yehuda Shaffer et Richard Walker) pour leur précieuse contribution et leur engagement durable à l'égard des activités de MONEYVAL.
10. Il présente ensuite des informations sur les Plénières du GAFI de février et juin 2019, en particulier les décisions qui affectent directement MONEYVAL. Ces décisions concernent, entre autres, le prochain examen stratégique (et la participation de MONEYVAL et d'autres ORTG à ce processus), l'expérience des premières « évaluations pilotes de suivi » réalisées par le GAFI, les modifications récentes de la note interprétative de la R.15 et leurs incidences éventuelles sur les évaluations que doit réaliser MONEYVAL pendant le deuxième semestre 2019, la simplification des nouvelles notations de la procédure de conformité technique du processus de suivi, les difficultés

rencontrées par certains ORTG qui ont amené le GAFI à amender les procédures universelles (ce qui nécessitera en conséquence d'amender les règles de procédure de MONEYVAL, dont la discussion est prévue le troisième jour de la Plénière ; voir point 20 de l'ordre du jour), les évaluations mutuelles récentes du GAFI (Chine, Finlande, Grèce et Hong-Kong/Chine) et une mise à jour sur l'évaluation mutuelle conjointe GAFI/MONEYVAL/EAG de la Fédération de Russie.

11. Le Secrétaire exécutif renvoie les délégations au calendrier provisoire des évaluations, qui a été distribué avec le calendrier des activités, en vertu duquel le 5<sup>ème</sup> cycle d'évaluation mutuelle sera entièrement achevé en 2023, comme demandé par le GAFI. Toutefois, étant donné que les évaluations de suivi devront être entamées avant l'achèvement du 5<sup>ème</sup> cycle en cours, les implications éventuelles en termes de ressources devront être discutées au sein de MONEYVAL au plus tard avant 2020. Il mentionne à cet égard la discussion en cours au niveau du GAFI et l'expérience similaire d'autres ORTG.
12. Au nom du Comité, le Président et le Secrétaire exécutif félicitent Israël, qui est membre de MONEYVAL depuis 2006, d'être devenu également membre officiel du GAFI le 10 décembre 2018, suite à la publication du rapport d'évaluation mutuelle conjointe GAFI/MONEYVAL.
13. Le Secrétaire exécutif informe la Plénière de la participation du personnel du Secrétariat à d'autres forums depuis la dernière Plénière. Les 10 et 11 décembre 2018, Mme Veronika Mets a participé et présenté une intervention à la 6<sup>ème</sup> Conférence internationale sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et la conformité, organisée à Bratislava (République slovaque) par l'Institut de formation bancaire et l'Association bancaire d'Europe centrale et orientale. Mme Ani Melkonyan a représenté le Secrétariat de MONEYVAL lors de la conférence internationale sur le thème « Comment améliorer l'efficacité du RI.11 ? », organisée par la CRF lettone les 27 et 28 mai 2019 à Riga.
14. En ce qui concerne la situation en matière de personnel au sein du Secrétariat de MONEYVAL, le Secrétaire exécutif informe la Plénière que le concours de recrutement externe est achevé. Un nouvel administrateur a été recruté à partir d'octobre 2019 et le recrutement éventuel d'un deuxième administrateur est en cours d'examen. Le Secrétaire exécutif remercie chaleureusement, au nom de MONEYVAL, les délégations d'Andorre et de Chypre pour leurs contributions volontaires au travail de MONEYVAL. Il invite l'ensemble des délégations de MONEYVAL à réfléchir à la possibilité de verser des contributions volontaires, car cela permettra au Secrétariat de recruter du personnel supplémentaire pour faire avancer le 5<sup>ème</sup> cycle d'évaluation mutuelle.

## **Point 5 de l'ordre du jour - Procédures de conformité renforcée (PCR)**

### **5.1 Rapport de la Roumanie au titre de l'étape 1 des procédures de conformité renforcée (4<sup>ème</sup> cycle d'évaluation mutuelle)**

15. Lors de la 56<sup>ème</sup> Plénière en juillet 2018, la Roumanie a été soumise à l'étape 1 des procédures de conformité renforcée (PCR) car le pays ne remplissait pas les conditions requises pour le retrait de la procédure de suivi (règle 13, paragraphe 4, des règles de procédure de MONEYVAL) quatre ans après l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle du 4<sup>ème</sup> cycle en 2014, compte tenu de la gravité des lacunes en suspens au regard d'un certain nombre de recommandations clés et essentielles. La Plénière a encouragé la Roumanie à mener à bien la réforme législative LAB/CFT en cours et invité le pays à présenter un rapport sur toutes les lacunes en suspens au regard des recommandations clés et essentielles (R.5, R.13, R.23 et R.26 ; RS.I, RS.III et RS.IV) lors de la 57<sup>ème</sup> Plénière en décembre 2018

16. Le premier rapport de conformité a été discuté lors de la 57<sup>ème</sup> Plénière de MONEYVAL en décembre 2018. Il a été constaté à cette occasion que la Roumanie avait pris certaines mesures importantes pour remédier aux lacunes recensées au regard des recommandations clés et essentielles ayant obtenu la notation « partiellement conforme », notamment via l'adoption d'une nouvelle loi LAB/CFT. La Plénière a noté cependant que l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi avait été suspendue par le dépôt d'un recours devant la Cour constitutionnelle (qui n'est pas soumise à l'influence des autorités nationales) et qu'il subsistait d'importantes lacunes au regard d'autres recommandations (notamment la R.5, la RS.I et la RS.III), qui n'étaient pas prises en compte dans la loi LAB/CFT. La Plénière a décidé par conséquent de maintenir l'étape 1 des PCR et exhorté la Roumanie à adopter les textes de loi pertinents pour remédier à ces lacunes et à soumettre un rapport à la présente 58<sup>ème</sup> Plénière.
17. Le Secrétariat présente à cette Plénière son analyse dans laquelle il conclut que la Roumanie a réalisé des progrès tangibles depuis le dernier rapport de conformité adopté par la 57<sup>ème</sup> Plénière en décembre 2018. Il note tout particulièrement que la nouvelle loi LAB/CFT (qui avait été renvoyée par la Cour constitutionnelle en décembre 2018) a été adoptée par le parlement en juin 2019 et a été promulguée par le président de la Roumanie quelques jours seulement avant la Plénière. La délégation roumaine informe la Plénière que la loi a entretemps été publiée au Journal Officiel.
18. S'agissant de la RS.III, la nouvelle loi n° 58 du 13 avril 2019 qui institue une procédure pour l'établissement de la liste nationale des personnes physiques et morales soumises à des sanctions est entrée en vigueur. Cette loi est complétée par le décret gouvernemental d'urgence n° 37 sur l'application des sanctions internationales, entré en vigueur le 3 juin 2019, qui contraint l'administration fiscale du pays à imposer sans délai le blocage des fonds ou des ressources économiques appartenant à des personnes ou entités désignées. Tout en suggérant à la Roumanie de chercher à remédier aux lacunes recensées dans son analyse en vue de l'évaluation mutuelle du 5<sup>ème</sup> cycle, le Secrétariat conclut que les progrès constatés au regard de la RS.I et de la RS.III portent la notation de ces deux Recommandations Spéciales à un niveau au moins équivalent à « largement conforme ».

#### *Décision prise*

19. Au vu de ces progrès, la Plénière décide de suspendre l'étape 1 de les PCR et invite la Roumanie à soumettre un nouveau rapport de suivi lors de la 59<sup>ème</sup> Plénière de MONEYVAL en décembre 2019. À ce stade, une fois la nouvelle loi LAB/CFT entrée en vigueur, la Roumanie devra demander à sortir de la procédure de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle.

#### **5.2 Rapport de la Croatie au titre de l'étape 1 des procédures de conformité renforcée (4<sup>ème</sup> cycle d'évaluation mutuelle)**

20. Suite à l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle du 4<sup>ème</sup> cycle en septembre 2013, la Croatie avait été soumise au suivi régulier. Le pays a depuis présenté quatre rapports de suivi entre 2015 et 2017. Lors de la 54<sup>ème</sup> Plénière (26-28 septembre 2017), la Plénière a décidé de soumettre la Croatie au suivi renforcé et d'appliquer l'étape 1 des procédures de conformité renforcée (PCR). Puis, lors de la 57<sup>ème</sup> Plénière (3-7 décembre 2018), la Plénière a décidé d'appliquer l'étape 2 de les PCR mais en prévoyant la possibilité de suspendre l'étape 2 dans le cas où la Croatie parviendrait à remédier à l'ensemble des insuffisances restantes avant mars 2019.
21. Le Secrétariat informe la Plénière qu'à la fin février 2019, la Croatie avait réalisé certains progrès, mais que d'importantes lacunes subsistaient néanmoins. C'est pourquoi il avait été prévu d'organiser une mission de haut niveau les 16 et 17 mai 2019 pour rencontrer

des représentants – de niveau ministériel – au ministère des Finances et au ministère des Affaires étrangères et européennes de la Croatie, ainsi que des représentants du parlement, et discuter des possibilités d'accélérer la procédure législative en vue de remédier aux lacunes en suspens. Toutefois, entretemps, une « loi d'amendement de la loi LAB/CFT » a fini par être adoptée le 5 avril 2019, en laissant comme dernières lacunes à résoudre uniquement les insuffisances recensées au regard de la RS.I et de la RS.III (qui relèvent des compétences du ministère des Affaires étrangères et européennes). Par conséquent, compte tenu de la flexibilité envisagée dans les règles de procédure lors de l'application des PCR, le Bureau de MONEYVAL a jugé qu'il ne serait pas nécessaire d'envoyer la mission de haut niveau s'il était possible d'organiser une réunion séparée avec le ministre croate des Affaires étrangères et européennes et la délégation croate à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) pendant la session d'été de l'APCE à Strasbourg. Cette réunion, originellement prévue le 26 juin 2019, est ensuite devenue inutile, le parlement croate ayant adopté une « loi d'amendement à la loi sur les mesures restrictives internationales » le 14 juin 2019. Suite à cette évolution, le Bureau de MONEYVAL a décidé d'annuler la réunion et chargé le Secrétariat d'analyser la législation récente en vue de la 58<sup>ème</sup> Plénière en juillet 2019.

22. La Plénière note les progrès importants réalisés par la Croatie pour remédier aux insuffisances recensées dans le rapport d'évaluation mutuelle du 4<sup>ème</sup> cycle. Grâce à l'adoption en particulier de la « loi d'amendement du code pénal », de la « loi d'amendement de la loi LAB/CFT » et d'autres textes législatifs sectoriels, la notation au regard des recommandations clés et essentielles R.1, R.3, R.5, R.23, R.35 et RS.I, ainsi que d'autres recommandations (comme la R.12 et la R.16), a été portée à un niveau au moins équivalent à « largement conforme ».
23. La Plénière note également que la Croatie a réalisé des progrès très importants dans l'amélioration de la conformité à la RS.III grâce à l'adoption de la « loi d'amendement de la loi sur les mesures restrictives internationales ». Toutefois, elle considère que le niveau de conformité à la RS.III n'atteindra celui d'au moins « largement conforme » qu'une fois qu'auront été pleinement mises en œuvre les mesures non législatives en cours.

#### *Décision prise*

24. Au vu des résultats de l'analyse du Secrétariat et des discussions consacrées au rapport, la Plénière conclut que la Croatie a pris des mesures suffisantes pour pouvoir sortir de les PCR.
25. La Plénière reconnaît que la Croatie a entretemps porté l'ensemble des recommandations clés et essentielles (notamment la R.1, la R.3, la R.5, la R.23, la R.35 et la RS.I) à un niveau au moins équivalent à « largement conforme », à l'exception d'une recommandation clé, la RS.III. Compte tenu des progrès globalement importants réalisés par la Croatie – en particulier le fait que toutes les autres recommandations notées « partiellement conforme » dans le rapport d'évaluation mutuelle du 4<sup>ème</sup> cycle ont entretemps été portées à un niveau au moins équivalent à « largement conforme » (R.6, R.7, R.12, R.16, R.17, R.22, R.32, R.33 et RS.VII) –, la Plénière décide de faire usage du degré de flexibilité permis par la règle 13, paragraphe 4, des règles de procédure pour retirer la Croatie de la procédure de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle.
26. La Plénière, cependant, encourage la Croatie à remédier aux quelques lacunes en suspens au regard de la R.1, de la R.3, de la R.23 et de la RS.III dès que possible et, en tous cas, avant la prochaine visite sur place en Croatie prévue dans le cadre de l'évaluation mutuelle du 5<sup>ème</sup> cycle, qui devrait avoir lieu pendant le deuxième semestre 2020. La Plénière invite la Croatie à informer régulièrement MONEYVAL, via la

procédure du tour de table, des développements nouveaux jusqu'au commencement de l'évaluation mutuelle du 5<sup>ème</sup> cycle.

### **5.3 Rapport de la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man au titre de l'étape 1 des Procédures de conformité renforcée (5<sup>ème</sup> cycle d'évaluation mutuelle)**

27. Le Secrétariat présente le premier rapport de conformité soumis par la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man (ci-après « l'île de Man »). Le rapport d'évaluation mutuelle (REM) du 5<sup>ème</sup> cycle de l'île de Man a été adopté par MONEYVAL lors de sa 52<sup>ème</sup> Plénière en décembre 2016. Au vu des résultats du REM, il est apparu que l'île de Man remplissait les critères d'examen du Groupe d'examen de la coopération internationale (ICRG) du GAFI ; l'île de Man est donc entrée dans une période d'observation, qui s'est achevée en février 2018. À la suite de cette période d'observation, la Plénière du GAFI a jugé en octobre 2018 que l'île de Man avait obtenu des progrès tangibles et positifs au regard des critères de renvoi. Toutefois, certaines préoccupations subsistaient eu égard aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'une des actions recommandées au titre du Résultat Immédiat 3 et de deux actions recommandées au titre du Résultat Immédiat 4. La Plénière du GAFI a néanmoins décidé de faire sortir l'île de Man de la procédure ICRG, étant entendu que MONEYVAL suivrait activement la mise en œuvre des trois actions recommandées en suspens. À la suite de cette décision, la Plénière de MONEYVAL a décidé en décembre 2018 de soumettre l'île de Man à l'étape 1 de les PCR. Conformément à la procédure envisagée au titre de l'étape 1, le 5 février 2019, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe a envoyé un courrier au Ministre principal de l'île de Man appelant instamment le gouvernement de la juridiction à prendre toutes les mesures nécessaires pour remédier aux lacunes en suspens. MONEYVAL a invité les autorités de l'île de Man à lui soumettre un rapport avant juillet 2019.
28. L'île de Man a soumis son premier rapport au titre de l'étape 1 de les PCR en mai 2019. Le Secrétariat note que les autorités de l'île de Man ont clairement réalisé des progrès dans la mise en œuvre des trois actions recommandées. S'agissant du Résultat Immédiat 3, l'autorité de surveillance (IOMFSA) a imposé un certain nombre de sanctions et certaines mesures répressives sont en cours d'application. Toutefois, plusieurs procédures répressives étant encore pendantes, la Plénière a jugé préférable de suivre les développements à venir à ce sujet. De nouveaux pouvoirs ont aussi été introduits dans la législation afin d'élargir la gamme des sanctions applicables par l'IOMFSA. En réponse à une question de l'un des experts scientifiques, l'île de Man précise que les nouvelles sanctions civiles prévues en cas de violation des normes LAB/CFT seront imposées sur la base du chiffre d'affaires – et non du revenu – d'une entité assujettie à la législation, comme indiqué dans le rapport de l'île de Man.
29. Le Secrétariat note que les actions recommandées au titre du Résultat Immédiat 4 étaient de nature technique et considère, par conséquent, qu'elles ont été entièrement mises en œuvre via les amendements à la législation. En réponse à une question de la Commission européenne, l'île de Man confirme que les amendements législatifs visant à mettre en œuvre les actions recommandées au titre du Résultat Immédiat 4 sont entrés en vigueur. Tout en approuvant la remarque d'un expert scientifique sur le fait que les exemptions à l'application des mesures DVC aux intermédiaires doivent être autorisées uniquement dans les situations où le risque est moins élevé, le Secrétariat précise que l'action recommandée dans le REM exigeait clairement de l'île de Man qu'elle interdise les exemptions à l'application des mesures DVC dans le cas des scénarios à plus haut risque et que, par conséquent, les mesures positives prises par l'île de Man sont conformes à l'action effectivement recommandée.

### *Décision prise*

30. La Plénière prend note des progrès positifs réalisés par l'île de Man, décide de maintenir l'île de Man sous l'étape 1 de les PCR et invite l'île de Man à lui soumettre avant la 59<sup>ème</sup> Plénière en décembre 2019 un rapport sur les nouvelles mesures répressives imposées par l'IOMFSA dans le cadre du système de sanctions.

### **Point 6 de l'ordre du jour - Système de régularisation fiscale volontaire de la Lituanie : informations du Secrétariat et mise à jour**

31. Le programme de régularisation fiscale volontaire (RFV) de la Lituanie, adopté en avril 2019, est en application du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> juillet 2019. Ce programme a été introduit via un amendement à la « loi sur l'administration fiscale » portant le titre d'« Exemption en cas de règlement tardif d'impôts impayés ». Le réseau mondial LAB/CFT a été informé de ce programme RFV immédiatement après la notification du Secrétariat de MONEYVAL et aucun commentaire de fond n'a été reçu.
32. En se basant sur les matériaux présentés par la Lituanie en avril 2019, qui ont été analysés par le Secrétariat, et au vu des éclaircissements supplémentaires fournis par le pays au cours du processus de coopération, MONEYVAL avait conclu le 19 avril 2019 que le programme RFV de la Lituanie était conforme aux quatre principes de base établis par le GAFI pour ce type de programme et qu'il ne semblait avoir aucune incidence négative sur la mise en œuvre des normes LAB/CFT en Lituanie. La 58<sup>ème</sup> Plénière étant prévue pour juillet 2019, c'est-à-dire après l'expiration du programme RFV, la décision avait été prise par MONEYVAL au titre de la procédure « hors-session » envisagée par la règle 6, paragraphe 6, des règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle. À cette occasion, la délégation lituanienne avait été invitée à soumettre à la 58<sup>ème</sup> Plénière des informations supplémentaires pertinentes au regard des normes LAB/CFT sur le programme.
33. Pour répondre à cette demande, la délégation lituanienne présente des informations supplémentaires sur le programme RFV. Elle informe notamment la Plénière que 42 millions EUR de recettes fiscales supplémentaires ont été déclarées pendant la période d'application du programme. La délégation lituanienne indique aussi qu'aucun incident relatif au BC/FT n'a été signalé dans ce contexte. En particulier, aucune entité déclarante n'a effectué de DOS en relation avec le programme.

### *Décision prise*

34. La Plénière prend note des informations supplémentaires fournies par la Lituanie et décide qu'aucune autre action n'est nécessaire au sujet du programme RFV lituanien.

### **Point 7 de l'ordre du jour - Discussion de la stratégie de MONEYVAL pour la période 2019-2022**

35. La Plénière discute de l'éventualité d'élaborer une stratégie de MONEYVAL pour les trois ou quatre prochaines années. Le Président ouvre la discussion en présentant quelques remarques personnelles sur son expérience à la présidence du Comité pendant les dernières trois années et demie, et en formulant un certain nombre d'idées au sujet des orientations qui devraient être celles de MONEYVAL dans un avenir proche. Il s'appuie pour ce faire sur le contenu de la lettre adressée à tous les chefs de délégation pendant la semaine qui a précédé la Plénière, dont l'annexe contenait un certain nombre d'idées et de thèmes de réflexion en vue de la discussion. Le Président déclare également que, puisqu'il s'agit de sa dernière Plénière et qu'il ne souhaite pas transmettre une stratégie finalisée à son successeur, la présente Plénière devrait se limiter à une discussion générale, qui sera poursuivie et affinée sous le nouveau Président.

36. L'un des points de départ de la discussion est le constat que, pendant les deux décennies écoulées depuis sa création, le rôle de MONEYVAL et les attentes à son égard ont évolué de telle façon que son mandat a beaucoup gagné en importance au cours des dernières années. MONEYVAL reste un ORTG essentiel du réseau mondial mais les changements associés au 5<sup>ème</sup> cycle d'évaluation mutuelle ne permettent actuellement au Comité que d'effectuer un travail de suivi, alors que le statut de MONEYVAL prévoit un certain nombre d'autres tâches (par exemple, l'établissement de typologies, la fourniture d'orientations et l'élaboration de recommandations à l'intention du Comité des Ministres) qui, dans l'état actuel du personnel du Secrétariat, ne peuvent être réalisées, la priorité étant donnée au suivi afin d'avancer dans la mise en œuvre du 5<sup>ème</sup> cycle. Pendant les dernières années, des contributions volontaires ont aidé MONEYVAL à surmonter dans une certaine mesure les contraintes de ressources, mais cela ne saurait être considéré comme une forme de soutien financier durable. Le Comité devrait par conséquent envisager d'autres formes de soutien financier, par exemple le versement obligatoire de cotisations par ses membres. Plusieurs délégations se déclarent prêtes à examiner cette question.
37. Au cours de la discussion, les délégations reconnaissent qu'il existe un certain décalage entre MONEYVAL et l'échelon politique auquel appartiennent ses membres, qui pourrait présenter de graves inconvénients pour les pays qui remplissent les critères d'entrée dans la procédure ICRG sur la base d'un rapport de MONEYVAL. Les délégués conviennent aussi qu'il existe une déconnexion avec les membres du Comité des Ministres – l'organe dont dépend officiellement MONEYVAL et qui lui octroie son budget – qui sont principalement des représentants des ministères des affaires étrangères, alors que ce sont souvent les ministères des finances qui jouent un rôle déterminant pour tout ce qui concerne les questions de LAB/CFT. Les délégations du GAFI et de MONEYVAL représentant des États membres du Conseil de l'Europe devraient aussi mieux communiquer avec leurs homologues nationaux au sein du Comité des Ministres. À cet égard, l'échange de vues qui devrait avoir lieu le 4 septembre 2019 entre le nouveau Président de MONEYVAL et le Comité des Ministres, sera une excellente occasion de transmettre les résultats de la discussion. Les représentants du GAFI et d'EAG évoquent leurs propres stratégies, qui ont été adoptées récemment, et fournissent des conseils utiles aux fins de l'initiative de MONEYVAL.
38. Les délégations se déclarent favorables à l'élaboration d'une stratégie et indiquent que celle-ci devra d'abord préciser les tâches que le Comité souhaite mener à bien au cours des prochaines années avant d'estimer les ressources humaines supplémentaires qui seront nécessaires à leur réalisation et de définir les moyens d'obtenir ces ressources. Les délégations reconnaissent aussi qu'en l'absence de ressources humaines supplémentaires, le Secrétariat actuel ne sera pas en mesure de remplir ces tâches, le GAFI ayant donné instruction aux ORTG de donner la priorité à l'achèvement du 5<sup>ème</sup> cycle d'évaluation mutuelle avant 2023, ce qui occupe actuellement la grande majorité des ressources du Secrétariat.

#### *Décision prise*

39. La Plénière décide de créer un groupe de réflexion « de haut niveau », qui sera composé des chefs de délégation ou de hauts représentants d'un niveau politique équivalent à celui des membres de MONEYVAL. Ce groupe se réunira avant la Plénière de décembre pour discuter des points retenus au cours de la discussion. Il présentera les résultats de son travail au cours de cette Plénière en vue de l'adoption d'une stratégie pour la période 2020-2022. Le Secrétariat est chargé de diffuser un appel à manifestation d'intérêt.

#### **Point 8 de l'ordre du jour - Informations sur les initiatives de LAB/CFT dans les États**

## et territoires de MONEYVAL (tour de table)

40. La Plénière fait un tour de table sur les développements récents dans plusieurs juridictions concernant la LAB/CFT (pour plus d'informations sur ce tour de table, voir le document à paraître MONEYVAL-Plenary 58(2019)INF7). Dans ce contexte, la République de Moldova présente les informations de suivi sur son programme RFV qui avaient été demandées par MONEYVAL au cours de la 57<sup>ème</sup> Plénière en décembre 2018 lors de l'examen de la conformité de ce programme avec les quatre principes de base établis par le GAFI pour les programmes RFV. Au vu des informations fournies, la Plénière décide qu'aucune autre action n'est requise de la République de Moldova à ce sujet.

## Point 9 de l'ordre du jour - Informations sur les initiatives LAB/CFT d'autres institutions

41. La Plénière reçoit des informations de plusieurs observateurs auprès de MONEYVAL.

42. Le **GAFI** informe la Plénière de son travail sur les actifs virtuels et sur les questions de formation au sein du réseau mondial. Le représentant fournit des précisions sur la note interprétative de la Recommandation 15 adoptée en juin 2019 et le travail en cours pour réviser la méthodologie en ce qui concerne les actifs virtuels. Il indique en outre à la Plénière qu'un certain nombre de documents d'orientation ont été publiés par le GAFI, notamment : *2019 Guidance on virtual assets* (Document d'orientation 2019 sur les actifs virtuels), *Guidance on financial investigations involving virtual assets* (Document d'orientation sur les enquêtes financières impliquant des actifs virtuels), *Guidance on legal, accounting professionals and TCSPs* (Document d'orientation sur les professions juridiques, les comptables et les fiducies et prestataires de services aux entreprises) et *TF risk assessment guidance* (Document d'orientation sur l'évaluation des risques de FT). S'agissant de la formation aux normes du GAFI, la Plénière du GAFI a décidé que les sessions de formation seront coordonnées au niveau central par le Secrétariat du GAFI et la formation délivrée par des partenaires du GAFI.

43. L'**ONUUDC** informe la Plénière de ses initiatives actuelles, en particulier le « Projet sur la formation aux enquêtes financières », qui concerne six juridictions des Balkans, le « Cours de formation sur les pratiques de BC impliquant des transactions commerciales » conçu récemment et qui dure trois jours, et l'organisation prochaine avec l'OSCE d'une formation conjointe sur les enquêtes portant sur des crypto-monnaies. Le représentant de l'ONUUDC évoque également les leçons tirées des activités de formation aux enquêtes portant sur des crypto-monnaies organisées par l'ONUUDC pendant les trois dernières années.

44. Le représentant du **GSCFI** présente un tableau général de l'état d'avancement des évaluations de la conformité à ses normes de surveillance des fiducies et prestataires de services aux entreprises, des collèges d'autorités de surveillance et de la contribution des membres du GSCFI à un certain nombre de programmes de travail du GAFI. Le GSCFI a publié son premier rapport d'évaluation d'un membre du GSCFI plus tôt en 2019, deux autres évaluations d'IRC sont en cours de préparation, deux collèges d'autorités de surveillance consacrés à la surveillance prudentielle et à la surveillance LAB/CFT ont eu lieu en 2019, et les membres du GSCFI ont fourni des informations en vue de l'élaboration des documents d'orientations publiés récemment par le GAFI.

45. L'**EAG** informe la Plénière des changements de personnel au sein de son Secrétariat et des résultats de la Plénière de mai 2019 au cours de laquelle la stratégie quadriennale d'EAG a été adoptée. Cette stratégie introduit une nouvelle approche de l'aide technique

et de la coordination dans la région eurasiennne. Elle prévoit en outre la réalisation d'une analyse des risques régionaux, afin d'identifier les domaines d'amélioration possibles des systèmes nationaux de la région. Le représentant d'EAG présente également des informations sur les autres activités à venir d'EAG.

46. La **Division de la coopération et de la lutte contre la criminalité économique** présente à la Plénière le travail et les projets de la Division, en particulier sa méthodologie d'évaluation nationale des risques (ENR) qui a été appliquée récemment pour réaliser une ENR de la Bulgarie.
47. Le représentant du **Groupe Egmont** informe la Plénière des membres actuels de l'organisation, en mentionnant le président, le comité directeur et les représentants régionaux qui ont été élus récemment. Il informe également la Plénière de l'adoption de huit rapports opérationnels et des sessions de formation opérationnelle organisées par le Groupe Egmont en vue de renforcer les capacités LAB/CFT des CRF. Enfin, il fournit des précisions sur le programme ECOFEL (Egmont Centre of FIU Excellence and Leadership).
48. Pour les informations reçues de la **Commission européenne**, voir plus bas le point 22 de l'ordre du jour.

**Deuxième journée : mercredi 17 juillet 2019**

**Point 10 de l'ordre du jour - Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5<sup>ème</sup> cycle sur la République de Moldova**

49. Le Président ouvre la discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle (REM) sur la République de Moldova. Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation et donne une vue d'ensemble des conclusions essentielles du rapport. La délégation moldave remercie l'équipe d'évaluation et le Secrétariat et présente les membres de la délégation. Les co-présidents du Groupe de travail sur les évaluations (WGE) résument les discussions qui ont eu lieu au sein du WGE. Suite au travail du WGE, seule une question clé – qui concerne le Résultat Immédiat (RI) 9 – reste soumise à la décision de la Plénière. Les co-présidents présentent également les propositions d'amendement du REM issues des discussions au sein du WGE. Ils fournissent également un aperçu général des questions clés sur lesquels un accord a été trouvé suite aux informations reçues par le WGE.
50. *Question clé 1 (RI.9)* : la question soulevée devant la Plénière est celle de savoir si des améliorations majeures ou plus circonscrites sont requises pour assurer la mise en œuvre effective du RI.9 en République de Moldova. Treize délégations approuvent la notation proposée par l'équipe d'évaluation (« niveau d'efficacité significatif »), en soulignant que les risques de FT sont peu élevés dans le pays et que l'équipe d'évaluation n'a recueilli aucun élément susceptible de justifier une appréciation différente du niveau de risque. L'équipe d'évaluation indique que, pour évaluer le niveau de risque, elle a pris en compte plusieurs éléments, notamment les signalements internationaux et l'absence de requêtes d'entraide judiciaire provenant d'homologues étrangers. Les délégations qui interviennent font valoir que les exemples d'affaires présentés montrent la capacité des autorités moldaves à conduire des enquêtes de FT, et que le pays a mis en place les éléments structurels requis et les mesures palliatives nécessaires. Elles notent également que l'absence de condamnation pour FT est conforme au profil de risque du pays. Les délégations reconnaissent qu'il existe un manque de compréhension des risques de FT parmi certaines entités du secteur privé, mais cette insuffisance n'est pas telle qu'elle puisse exiger des modifications majeures

du système. Trois membres de MONEYVAL et deux observateurs se déclarent préoccupés par le fait que la perception d'un niveau de risque peu élevé de FT semble avoir pesé de manière décisive sur la décision de notation, bien que l'équipe d'évaluation ait mis en cause sur certains points le caractère exhaustif de l'évaluation des risques de FT dans la partie consacrée au RI.1. Le Président donne la parole à l'équipe d'évaluation en lui demandant de réagir à ces remarques. Les évaluateurs continuent à soutenir la notation – « niveau d'efficacité significatif » – et expliquent que les insuffisances relevées dans l'évaluation nationale des risques (ENR) quant à l'analyse des risques de FT n'ont qu'un impact minimal vis-à-vis du RI.9, car la compréhension que les autorités moldaves ont des risques ne repose pas uniquement sur les résultats de l'ENR mais aussi sur d'autres sources, notamment les directives spécifiques émises par le procureur général au sujet des enquêtes de FT et le contenu des sessions de formation spécialisée auxquelles participent à l'étranger des agents des services répressifs. En l'absence d'un consensus en faveur d'une modification de la notation, la Plénière décide de maintenir la notation proposée par l'équipe d'évaluation.

#### *Document d'information*

51. *Question clé 2* : le WGE aborde la question de savoir si Moldova a fait preuve d'un niveau d'efficacité « modéré » ou « significatif » en utilisant les renseignements financiers pour obtenir des éléments de preuve et détecter les produits criminels liés au BC, aux infractions principales et au FT (RI.6). Sur la base des informations fournies par l'équipe d'évaluation et suite à l'intervention de Moldova, le WGE décide de maintenir la notation « modéré » sans amender le texte.
52. *Question clé 3* : le WGE examine si Moldova est parvenue à mettre en œuvre dans une certaine mesure le RI.4 (« niveau d'efficacité modéré ») ou si ce résultat n'a pas été atteint ou seulement de manière négligeable (« niveau d'efficacité faible »). Deux délégations, un expert scientifique et un observateur interviennent. Au vu des informations fournies par Moldova et l'équipe d'évaluation, le WGE invite l'équipe d'évaluation à préciser quelque peu le texte de l'analyse et décide de maintenir la notation originelle.
53. *Question clé 4* : un observateur demande que soit abaissée la notation « niveau d'efficacité modéré » adoptée par l'équipe d'évaluation pour le RI.10, relevant les insuffisances dans l'application par Moldova des sanctions relatives au FT et l'identification des catégories d'OSBL susceptibles d'être utilisés à des fins de FT. Après éclaircissement de quelques points relatif à la Recommandation 6 et aux actions recommandées du RI.10, un consensus s'exprime en faveur du maintien de la notation « modéré ».
54. *Question clé 5* : le WGE examine si Moldova est parvenue dans une certaine mesure à atteindre un « niveau d'efficacité modéré » s'agissant du R.11 ou si ce résultat n'a pas été atteint ou seulement de manière négligeable (« niveau d'efficacité faible »). L'équipe d'évaluation est d'avis que les mesures en place sont insuffisantes pour justifier la notation « modéré ». Les membres du WGE se rallient à cet avis. Aucun amendement nouveau n'est proposé. La notation originelle est donc maintenue.

#### *Décision prise*

55. La Plénière adopte le REM du 5<sup>ème</sup> cycle sur la République de Moldova et son résumé analytique, y compris les amendements décidés au cours de la discussion, sous réserve de changements rédactionnels ultérieurs. Conformément aux règles 21 et 23 des règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL, la République de Moldova est soumise à la procédure de suivi renforcé et invitée à présenter un rapport lors de la dernière Plénière

de 2020. Ce rapport sera finalisé et publié après l'examen de qualité et de conformité du réseau mondial LAB/CFT.

#### **Point 11 de l'ordre du jour - Élection du Président de MONEYVAL pour le reste du mandat du Président sortant**

56. Le Président indique à la Plénière que, pour des raisons professionnelles, il cessera de faire partie de la délégation du Liechtenstein à partir du 31 juillet 2019 et ne sera donc pas en mesure d'aller jusqu'au bout de son mandat qui, aux termes du Statut de MONEYVAL, s'achève le 31 décembre 2019 (voir aussi le point 29 de l'ordre du jour).
57. La Plénière élit Mme Elzbieta Frankow-Jaskiewicz (Pologne, précédemment Vice-Présidente) pour le reste du mandat du Président sortant (c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2019).
58. Cette élection ayant pour effet de rendre vacant l'un des deux postes de Vice-Président, la Plénière élit M. Richard Walker (Dépendance de la Couronne britannique de Guernesey, précédemment membre du Bureau) Vice-Président pour le reste du mandat de son prédécesseur (c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2019).
59. Cette élection ayant pour effet de rendre vacant l'un des deux postes du Bureau, la Plénière élit M. Ladislav Majernik (République slovaque) membre du Bureau pour le reste du mandat de son prédécesseur (c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2019).
60. Il est rappelé à la Plénière que des élections auront lieu lors de la 59<sup>ème</sup> Plénière, en décembre 2019, pour désigner les membres du Bureau appelés à siéger pendant deux ans.

#### **Point 12 de l'ordre du jour - Suivi au titre du 5<sup>ème</sup> cycle : deuxième rapport de suivi renforcé de la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man**

61. Suite à l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle du 5<sup>ème</sup> cycle et à la décision prise par la Plénière en décembre 2016, la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man a été soumise à la procédure de suivi renforcé du 5<sup>ème</sup> cycle. L'île de Man a soumis son premier rapport de suivi au titre de la procédure de suivi renforcé en juillet 2018.
62. Pour le deuxième rapport de suivi renforcé, un résumé et un outil analytique ont été préparés par le Secrétariat avec la contribution des équipes de rapporteurs (Estonie et Italie).
63. La Plénière constate que l'île de Man a réalisé des progrès dans la résolution de certains défauts de conformité recensés dans le rapport d'évaluation mutuelle de MONEYVAL et le premier rapport de suivi renforcé. La Plénière décide par conséquent de répondre favorablement à la demande de l'île de Man de porter à « conforme » la notation de la R.11, de la R.12, de la R.17 et de la R..25. Elle note que les progrès accomplis sont dus en particulier à l'adoption en 2019 d'un nouveau « Code pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme », ainsi qu'à l'adoption en 2018 d'un nouveau « Code pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Fiducies non réglementées) ».
64. La Plénière reconnaît également que certaines des insuffisances recensées dans le rapport d'évaluation mutuelle du 5<sup>ème</sup> cycle au regard de la R.23 ont été résolues, notamment grâce à l'adoption en 2019 d'un nouveau « Code pour la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Secteur des jeux) ». Toutefois, comme certaines lacunes subsistent, la notation « partiellement conforme » de la R.23

est maintenue.

65. La Plénière examine aussi la conformité aux Recommandations 2, 8, 18 et 21 pour lesquelles des modifications ont été introduites dans la Méthodologie depuis l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle (en tenant compte des progrès suffisants accomplis au regard des Recommandations 5 et 7 amendées depuis peu, comme indiqué dans le premier rapport de suivi renforcé de 2018). Elle constate que l'île de Man est toujours en conformité avec la R.2, puisqu'elle a introduit récemment des dispositions sur la compatibilité des normes LAB/CFT avec la réglementation sur la protection des données et le respect de la vie privée, ainsi que sur le partage d'informations entre organes en vue de la lutte contre le terrorisme et le financement du terrorisme. En ce qui concerne les autres recommandations qui ont été modifiées depuis la visite sur place – à savoir la R.8, la R.18 et la R.21 –, la Plénière a décidé de maintenir la notation originelle, « largement conforme », malgré l'adoption de certaines mesures visant à améliorer la conformité.

#### *Décision prise*

66. La Plénière adopte le résumé et décide de maintenir l'île de Man dans la procédure de suivi renforcé. Elle invite le pays à soumettre un rapport à MONEYVAL dans un délai d'un an. Il est rappelé aux délégations que le rapport de suivi de l'île de Man sera soumis à l'examen de qualité et de conformité du réseau mondial LAB/CFT (règle 21.15 des règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL), et que toute nouvelle notation décidée par la Plénière ne sera finale qu'après achèvement de cet examen.

67. Toutefois, au vu des progrès globaux obtenus en termes de conformité technique par l'île de Man depuis l'évaluation mutuelle de 2016, le Président indique que le Secrétariat de MONEYVAL demandera au GAFI si, dans le cycle en cours, le retrait de la procédure de suivi est possible (puisque cette procédure porte uniquement sur les progrès en termes de conformité technique). Cela pourrait éventuellement affecter la décision d'inviter l'île de Man à soumettre un autre rapport de suivi d'ici un an.

#### **Point 13 de l'ordre du jour - Suivi au titre du 5<sup>ème</sup> cycle : premier rapport de suivi renforcé de l'Ukraine**

68. Le rapport d'évaluation mutuelle du 5<sup>ème</sup> cycle (REM) sur l'Ukraine a été adopté en décembre 2017. Conformément aux règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL, l'Ukraine a été soumise à la procédure de suivi renforcé. L'Ukraine a soumis son premier rapport de suivi sans demander aucune modification des notations. Par conséquent, le Secrétariat et les équipes de rapporteurs (Israël et la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man) ont examiné uniquement la conformité de la législation ukrainienne avec les recommandations pour lesquelles des modifications ont été introduites dans la Méthodologie depuis l'adoption du REM, à savoir la R.2, la R.7, la R.18 et la R.21. Le projet de résumé soumis pour commentaires à la Plénière propose de faire passer les notations de la R.2 et de la R.21 de « conforme » à « largement conforme, et de maintenir les notations antérieures de la R.7 et de la R.18 (respectivement « partiellement conforme » et « largement conforme »).

69. La délégation ukrainienne soulève une question clé au regard de la R.2 et, en particulier, du critère 2.5 nouvellement introduit. Bien que le Secrétariat et les équipes de rapporteurs aient conclu à l'absence de données suffisantes pour montrer que ce nouveau critère est satisfait, la délégation ukrainienne présente des informations supplémentaires sur la manière dont le cadre juridique et institutionnel du pays permet aux autorités compétentes de se coordonner et de coopérer pour assurer la compatibilité des normes LAB/CFT avec les règles en matière de protection des données et de

respect de la vie privée. La délégation souligne en particulier le rôle du Conseil de coordination créé sur décision du Médiateur, qui est chargé d'améliorer la législation relative aux données personnelles. Les autorités compétentes en matière de LAB/CFT sont membres de ce Conseil, qui se réunit régulièrement pour discuter des questions pertinentes. Au vu de ces informations supplémentaires, la Plénière juge que le critère 2.5 doit être considéré comme satisfait. En conséquence, la notation « conforme » est maintenue pour la R.2.

#### *Décision prise*

70. La Plénière adopte le résumé et demande au Secrétariat d'amender le rapport sur la base de ses conclusions au regard de la R.2. L'Ukraine est maintenue dans la procédure de suivi renforcé et invitée à soumettre à MONEYVAL dans un délai d'un an un rapport sur les progrès accomplis dans le renforcement de la mise en œuvre des mesures LAB/CFT.

#### **Point 14 de l'ordre du jour - Suivi au titre du 4<sup>ème</sup> cycle : demande de l'Estonie de sortir de la procédure de suivi régulier**

71. Suite à l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle du 4<sup>ème</sup> cycle en septembre 2014, l'Estonie a été soumise à la procédure de suivi régulier. Le pays a présenté un rapport de suivi lors de la 51<sup>ème</sup> Plénière en septembre 2016. À cette occasion, la Plénière avait noté que l'Estonie avait obtenu des progrès satisfaisants, et invité le pays à soumettre un nouveau rapport de suivi et à demander à sortir de la procédure de suivi régulier.

72. Au vu du présent rapport de suivi, la Plénière conclut que, compte tenu de l'adoption d'une nouvelle version de la loi LAB/CFT et d'amendements à la législation pertinente, et de la démonstration concrète de l'amélioration du système LAB/CFT, notamment en ce qui concerne l'application de l'infraction de FT en pratique, la grande majorité des insuffisances recensées dans le REM du 4<sup>ème</sup> cycle ont été résolues. Certaines lacunes subsistent, mais uniquement au regard de recommandations qui ne sont pas considérées comme des recommandations clés ou essentielles.

#### *Décision prise*

73. La Plénière considère que l'Estonie a porté l'ensemble des recommandations clés et essentielles à un niveau équivalent au moins à « largement conforme », comme l'exige la règle 13, paragraphe 4, des règles de procédure du 4<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL. La Plénière décide par conséquent de retirer l'Estonie de la procédure de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle. Cependant, elle encourage le pays à remédier aux lacunes en suspens (telles que décrites dans l'analyse du Secrétariat) avant l'évaluation mutuelle du 5<sup>ème</sup> cycle. Entretemps, l'Estonie devra informer régulièrement MONEYVAL, via la procédure du tour de table, des développements nouveaux jusqu'au commencement de l'évaluation mutuelle du 5<sup>ème</sup> cycle.

#### **Point 15 de l'ordre du jour - Suivi au titre du 4<sup>ème</sup> cycle : demande du Monténégro de sortir de la procédure de suivi régulier**

74. MONEYVAL a adopté le rapport d'évaluation mutuelle du 4<sup>ème</sup> cycle sur le Monténégro lors de la 47<sup>ème</sup> Plénière en avril 2015. Le pays a été soumis aux procédures de conformité renforcée (PCR) et a présenté en tout sept rapports de conformité jusqu'en décembre 2018. À cette date, la Plénière a considéré que le Monténégro avait largement remédié aux insuffisances vis-à-vis de la Recommandation Spéciale III, qui étaient les

dernières lacunes graves qui subsistaient. La Plénière a donc décidé de lever les PCR et invité le Monténégro à demander à sortir de la procédure de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle en juillet 2019.

75. La délégation du Monténégro informe la Plénière de l'adoption d'un nouveau décret sur l'organisation et le fonctionnement de l'administration publique (31 décembre 2018) et des changements structurels concernant le système LAB/CFT du Monténégro. En particulier, l'APMLTF (ancienne CRF) a cessé d'exister ; ses pouvoirs et ses compétences ont été transférés à l'administration de la police du Monténégro.
76. Le Secrétariat présente son analyse et déclare en conclusion qu'il est difficile, dans l'état actuel des choses, de déterminer dans quelle mesure les normes actuelles, notamment en ce qui concerne la Recommandation 26, ont été maintenues à un niveau équivalent à « largement conforme ». Les autorités, en outre, ont indiqué que le processus d'amendement de la loi LAB/CFT est en cours, ce qui pourrait aussi avoir des incidences sur le niveau des progrès obtenus au regard des recommandations clés et essentielles pour lesquelles avait été attribuée la notation « largement conforme ».

#### *Décision prise*

77. La Plénière considère qu'elle n'est pas en mesure à ce stade de déterminer si le Monténégro remplit les critères requis pour le retrait de la procédure de suivi du 4<sup>ème</sup> cycle (conformément à la règle 13, paragraphe 4, des règles de procédure du 4<sup>ème</sup> cycle), le système LAB/CFT du pays faisant actuellement l'objet de certains changements qui devront être finalisés avant qu'une décision puisse être prise. En conséquence, la Plénière invite le Monténégro à présenter un rapport sur les changements législatifs en cours lors de la 59<sup>ème</sup> Plénière en décembre 2019, et à demander à cette occasion à sortir de la procédure de suivi régulier.

### **Troisième journée : jeudi 18 juillet 2019**

#### **Point 16 de l'ordre du jour - Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5<sup>ème</sup> cycle sur Malte**

78. Le Président ouvre la discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle (REM) sur Malte. Le Secrétariat présente l'équipe d'évaluation et fournit un aperçu général des conclusions essentielles et des actions recommandées en priorité. Les co-présidents du Groupe de travail sur les évaluations (WGE) décrivent succinctement les discussions au sein du WGE et présentent les recommandations formulées à l'intention de la Plénière sur chacune des questions clés. Ils passent également en revue – pour information – les questions clés qu'il ne sera plus nécessaire de discuter en Plénière (un accord ayant été atteint entre tous les participants au WGE). Cela concerne notamment la *Question clé 2* du Résultat immédiat 4.
79. *Question clé 1 (Résultat immédiat 3)* : la Plénière approuve les amendements concernant le RI.3 proposés à l'issue des discussions au sein du WGE, afin que soient mieux prises en compte dans les actions recommandées les préoccupations de l'équipe d'évaluation décrites dans l'analyse. Malte présente des arguments à l'appui de sa demande de faire passer la notation correspondant au RI.3 de « faible » à « modéré ». L'équipe d'évaluation décrit plusieurs aspects essentiels du système, notamment certaines insuffisances, qui ont motivé la notation « faible ». Certaines délégations approuvent la

demande de Malte en faveur d'une amélioration de la notation, compte tenu des progrès récents et des mesures de surveillance introduites par le pays, malgré les insuffisances signalées. D'autres délégations soutiennent le maintien de la notation actuelle en mettant en avant le contexte, en particulier le fait que Malte est un centre financier international. En l'absence d'un consensus en faveur de la modification de la notation, la notation « faible » est maintenue.

80. *Question clé 3 (Résultat immédiat 5, y compris la Recommandation 24)* : la Plénière approuve les amendements concernant le RI.5 proposés à l'issue des discussions au sein du WGE, afin que soient mieux prises en compte les mesures prises vis-à-vis des entités impliquées dans la création d'entreprises. Malte présente des arguments à l'appui de sa demande de faire passer la notation concernant le RI.5 de « faible » à « modéré ». L'équipe d'évaluation décrit plusieurs aspects essentiels du système, notamment certaines insuffisances, qui ont motivé la notation « faible ». Une délégation se déclare favorable à l'amélioration de la notation en mentionnant les aspects opérationnels du système maltais qui visent à assurer la transparence de l'information sur les bénéficiaires effectifs. Deux délégations soutiennent le maintien de la notation actuelle au vu des insuffisances tenant à l'absence d'évaluation des risques associés aux entités légales, du caractère non dissuasif des sanctions et de l'impact des lacunes du système de surveillance au regard du RI.5. En l'absence d'un consensus en faveur de la modification de la notation, la notation « faible » est maintenue.
81. *Question clé 4 (Résultat immédiat 9)* : la Plénière approuve les amendements concernant le RI.9 proposés à l'issue des discussions au sein du WGE, afin de clarifier l'aptitude de Malte à identifier de façon proactive et indépendante les activités de FT. Le texte amendé précise en particulier que l'une des deux récentes enquêtes de FT a été ouverte de façon proactive par les autorités maltaises, et que les soupçons de FT sont apparus lors de l'analyse des DOS reçues d'entités déclarantes qui ne mentionnaient pas spécifiquement le FT. Les autorités maltaises décrivent en outre les activités à venir de la MSS en soulignant l'importance de son rôle dans la lutte contre le FT. Les informations supplémentaires présentées sur les deux enquêtes relatives au terrorisme mettent en évidence le fait que les autorités ont pris les dispositions nécessaires pour établir l'absence d'un élément de FT dans ces affaires. Au vu de ces changements et des informations supplémentaires fournies à la Plénière, un consensus se dégage sur la nécessité pour Malte de réaliser des progrès « majeurs » (au lieu de « fondamentaux ») au regard du RI.9. En conséquence, la notation est portée à « modéré ».
82. *Question clé 5 (Résultat immédiat 11)* : la Plénière approuve les amendements correspondant au RI.11 proposés à l'issue des discussions au sein du WGE, afin de mieux prendre en compte certains aspects contextuels relatifs au financement de la prolifération (FP) à Malte. La Plénière examine la question de savoir si un poids excessif a été donné à l'absence d'un contrôle de conformité adéquat. Malte présente des arguments à l'appui de sa demande de faire passer la notation correspondant au RI.11 de « modéré » à « significatif », en soulignant que les sanctions financières ciblées relatives au FP sont appliquées sans délai, les actifs sont identifiés, des activités d'information sont mises en œuvre et des mesures de surveillance ont lieu. L'équipe d'évaluation déclare que la notation actuelle reconnaît les réalisations de Malte mais que des insuffisances subsistent en ce qui concerne la communication en temps opportun des nouvelles listes de personnes et entités désignées, l'identification des personnes désignées, la compréhension des obligations relatives aux sanctions financières ciblées concernant le FP, et l'attention accordée à la surveillance de l'application des sanctions financières ciblées. La majorité des délégations soutient le point de vue et les arguments présentés par Malte et – compte tenu du contexte maltais en matière de FP – considère qu'au vu de ces progrès, les insuffisances décrites par l'équipe d'évaluation nécessitent des progrès « modérés » (et non « majeurs »). Plusieurs délégations se déclarent

initialement favorables au maintien de la notation actuelle, mais les propositions d'autres délégations énumérées ci-après reçoivent ensuite l'aval de l'équipe d'évaluation et de Malte – et sont donc approuvées par la Plénière : amender le texte au sujet des activités de contrôle des exportations et promouvoir la mise en œuvre des sanctions financières ciblées de l'ONU relatives au FP dans d'autres systèmes de contrôle similaires ; et inclure une nouvelle action recommandée au titre du RI.3 exigeant de la commission de suivi des sanctions qu'elle assure, au moyen de mesures de surveillance, que les sanctions financières ciblées de l'ONU sont appliquées en temps opportun et de manière adéquate, en prenant les mesures correctives nécessaires en cas de détection d'une violation. Au vu de ces changements, la Plénière décide par consensus de porter à « significatif » la notation correspondant au RI.11.

#### *Autres questions abordées après la discussion des questions clés par la Plénière*

83. *Résultat immédiat 10* : Malte demande que la notation correspondant au RI.10 soit portée de « modéré » à « significatif » en faisant valoir que, dans sa décision de notation, l'équipe d'évaluation a accordé un poids excessif aux insuffisances qui subsistent dans le secteur des OSBL. Les délégations jugent inutile d'ouvrir une nouvelle discussion à ce sujet. Par conséquent, la notation originelle « modéré » concernant le RI.10 est maintenue.

84. *Recommandation 13* : la Commission européenne soulève la question de la cohérence entre les rapports d'évaluation mutuelle adoptés auparavant par différents organes de suivi de la mise en œuvre des normes du GAFI par les États et juridictions en ce qui concerne la Recommandation 13. Les délégations jugent inutile d'ouvrir une nouvelle discussion à ce sujet. Par conséquent, la notation de la R.13 est maintenue.

#### *Décision prise*

85. La Plénière adopte le REM du 5<sup>ème</sup> cycle sur Malte et son résumé analytique, y compris les amendements approuvés au cours de la discussion, sous réserve de changements rédactionnels ultérieurs. Conformément aux règles 21 et 23 des règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL, Malte est soumis à la procédure de suivi renforcé et invité à présenter un rapport lors de la dernière Plénière de 2020. Ce rapport sera finalisé et publié après l'examen de qualité et de conformité du réseau mondial LAB/CFT.

#### **Point 17 de l'ordre du jour – « Difficultés à résoudre pour la confiscation effective des produits du crime : une perspective judiciaire », exposé du juge Michael Hopmeier**

86. La Plénière écoute une présentation du juge Michael Hopmeier du tribunal de Southwark à Londres (Royaume-Uni). S'exprimant à titre personnel, le juge Hopmeier examine les enjeux et les difficultés que soulèvent la saisie et la confiscation des produits du crime d'un point de vue judiciaire. Il évoque les modalités concrètes de fonctionnement des tribunaux britanniques et le caractère technique des procédures de recouvrement des actifs. Il précise en outre qu'il existe plusieurs méthodes de recouvrement des produits du crime, à savoir au moyen d'une ordonnance de confiscation suite à une condamnation pénale, d'une ordonnance de confiscation en l'absence d'une condamnation, d'une saisie d'espèces, ou suite à une action engagée au civil par l'État réclameur.

87. Le juge Hopmeier décrit plus en détail la possibilité d'une confiscation en l'absence de condamnation où la charge de la preuve est moins contraignante du point de vue des organes d'application de la loi. Ce type de confiscation peut être imposé en cas de fuite de l'accusé ou lorsque le ministère public ne peut établir le niveau de preuve « au-delà de tout doute raisonnable » requis dans les affaires pénales aux fins de la confiscation. Il note que les ordonnances de confiscation sans condamnation ne sont pas

systématiquement reconnues dans les juridictions européennes et il évoque ensuite les obstacles à la confiscation dans le cadre de la coopération internationale. Ces obstacles sont dus à la diversité et à la complexité des instruments de confiscation internationaux, aux différences entre les systèmes de droit civil et de *common law*, aux normes restrictives en matière de divulgation et aux degrés différents de recevabilité des preuves, ainsi qu'à certaines questions juridiques en matière de sécurité et de droits à la protection des données. Enfin, il décrit les difficultés que peuvent avoir à surmonter concrètement les juges dans les procédures de confiscation.

88. Le Président remercie chaleureusement le juge Hopmeier pour son éclairage intéressant sur les pratiques judiciaires de confiscation et donne la parole aux participants à la réunion. Dans la discussion qui suit, plusieurs délégations et un expert scientifique posent des questions sur la coopération internationale, la reconnaissance des décisions de confiscation d'actifs détenus à l'étranger en l'absence d'une condamnation, une affaire concernant une procédure de confiscation civile actuellement devant la Cour européenne de justice et la formation éventuelle des juges aux méthodes de confiscation.

**Point 18 de l'ordre du jour – « Le travail d'Eurojust en matière de recouvrement des actifs », exposé de M. Olivier Lenert, membre national du Luxembourg auprès d'Eurojust**

89. La Plénière écoute une intervention de M. Olivier Lenert, membre national du Luxembourg auprès d'Eurojust. M. Lenert présente un tableau général des activités d'Eurojust dans le domaine du recouvrement des actifs. Il rappelle qu'Eurojust a pour mission « *d'appuyer et de renforcer la coordination et la coopération entre les autorités nationales chargées des enquêtes et des poursuites relatives à la criminalité grave affectant deux ou plusieurs États membres* » et appelle les États membres de MONEYVAL à faire usage des différentes formes de coopération et d'assistance offertes par Eurojust. En 2018, Eurojust a travaillé sur 3 148 affaires et clos environ un tiers d'entre elles. Ses principales fonctions et compétences portent sur l'émission d'avis (non contraignants), la coordination entre les États membres et la création d'équipes communes d'enquête. Le réseau de contacts judiciaires d'Eurojust comprend 45 États. Des accords de coopération ont été signés avec un certain nombre de pays et des magistrats de liaison peuvent être détachés auprès de ces pays. Eurojust a déjà organisé plus de 300 réunions de coordination et créé plus de 200 équipes communes d'enquête.
90. Le processus de coordination et de coopération couvre les différentes étapes des procédures de recouvrement des actifs telles que la détection, le gel / confiscation et la cession des actifs, ce qui permet à Eurojust d'aider à éviter la transmission simultanée d'affaires, les retards dus à la traduction et le manque de formation des autorités compétentes. L'assistance opérationnelle d'Eurojust prend différentes formes, par exemple la définition de stratégies d'investigation communes, l'échange d'informations pertinentes, l'explication des normes nationales, la mise à disposition de canaux d'information utiles via les points de contact et les agents de liaison d'Eurojust, ainsi que l'aide aux fins de la rédaction des requêtes et la fourniture de conseils sur les normes à respecter dans les traductions officielles.

**Point 19 de l'ordre du jour – « Projet du GAFI sur le recouvrement efficace des actifs », exposé du Secrétariat du GAFI**

91. La Plénière écoute une intervention de M. Neil Everitt, représentant du Secrétariat du GAFI, au sujet du projet sur le recouvrement efficace des actifs. Il s'agit d'un domaine d'intérêt essentiel pour le GAFI, mais aussi d'une question clé pour les systèmes de justice pénale dans le monde entier. Le projet du GAFI a pour but d'identifier les raisons pour lesquelles les pays se heurtent à des difficultés dans les affaires prévoyant le recouvrement d'actifs et de définir les mesures pratiques que pourrait prendre le GAFI pour les aider à surmonter ces difficultés. La première phase du projet prévoit la collecte d'information sur la nature des difficultés rencontrées actuellement en ce domaine, en s'appuyant principalement sur les données tirées des évaluations mutuelles, les réponses à un questionnaire et les travaux de la réunion conjointe d'experts GAFI/MONEYVAL organisée à Israël en mars 2019 (voir plus haut le point 3.2 de l'ordre du jour).
92. Cette information a été recueillie dans un document qui a été discuté lors de la Plénière du GAFI en juin 2019. Les conclusions de ce document suggèrent que nombre de juridictions continuent à rencontrer d'importantes difficultés en matière de recouvrement des actifs dans d'autres pays. En ce qui concerne les juridictions de MONEYVAL, les rapports d'évaluation mutuelle font apparaître plusieurs domaines de préoccupation, notamment les insuffisances du cadre juridique, la portée limitée des enquêtes et, en particulier, l'absence d'enquêtes parallèles, le recours insuffisant à la coopération internationale, le manque de ressources, la difficulté à convertir les saisies en confiscations, et le manque de coordination entre les autorités nationales. Les réponses au questionnaire, ainsi que les discussions menées pendant la réunion conjointe d'experts, ont mis en lumière d'autres aspects problématiques concernant la confiscation des actifs virtuels, les questions touchant aux bénéficiaires effectifs et l'utilisation d'espèces en dehors du système financier officiel.
93. Sur la base de cette information, le GAFI a identifié six éléments qui requièrent une attention particulière : 1) la nécessité d'accorder la priorité au recouvrement des actifs ; 2) la nécessité d'un engagement politique et de l'affectation de ressources à la détection des actifs ; 3) le manque d'information et d'accès aux bases de données ; 4) l'absence de pouvoirs effectifs de gel ; 5) l'incohérence ou l'incompatibilité des procédures existant dans différentes juridictions, qui sont causes de retards et font obstacle à la coopération dans les affaires transfrontalières ; et 6) l'insuffisance des dispositifs d'échange d'information entre pays. Au vu de ces éléments, les membres du GAFI ont décidé que le projet devra couvrir à la fois les procédures de recouvrement des actifs suite à une condamnation ou en l'absence d'une condamnation, que ce soit au niveau national ou international. Le projet attend actuellement de nouveaux commentaires et de nouvelles propositions des délégations. La prochaine Plénière du GAFI (octobre 2019) examinera les propositions des pays membres et décidera des suites à donner à ce projet.

#### **Point 20 de l'ordre du jour - Amendement des règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL**

94. Le Secrétariat informe la Plénière des propositions d'amendement des règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL, qui ont été rendues nécessaires par les changements introduits dans les procédures universelles et les modifications des règles de procédure du GAFI adoptées depuis la 57<sup>ème</sup> Plénière de MONEYVAL en décembre 2018.
95. Ces amendements portent, entre autres, sur les points suivants : la restriction, dans la procédure de suivi du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL, des demandes de nouvelle notation technique aux recommandations qui ont été notées « partiellement conforme » ou « non conforme » dans le rapport d'évaluation mutuelle (à l'exception des recommandations qui ont été amendées récemment par le GAFI) ; la modification du

délai de soumission des rapports de suivi de treize semaines auparavant à cinq mois avant la discussion en Plénière ; et l'utilisation du délai de soumission comme date butoir pour l'entrée en vigueur des mesures législatives, réglementaires ou autres aux fins des rapports de suivi.

96. Le Secrétariat confirme que le nouveau délai ne s'appliquera pas aux rapports de suivi qui doivent être soumis à la 59<sup>ème</sup> Plénière en décembre 2019. Il s'appliquera donc à partir de la 60<sup>ème</sup> Plénière en juillet 2021. En revanche, tous les autres changements introduits dans les règles de procédure s'appliqueront avec effet immédiat.
97. La Plénière adopte les amendements proposés aux règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle et charge le Secrétariat d'actualiser les documents pertinents sur le site web de MONEYVAL.

#### Quatrième journée : vendredi 19 juillet 2019

#### **Point 21 de l'ordre du jour - « Comprendre l'autonomie et l'indépendance opérationnelle de la CRF »**

98. La Plénière écoute les exposés sur l'autonomie et l'indépendance opérationnelle de la CRF de Mme Ilze Znotiņa (Directrice de la CRF lettone), M. Nicola Muccioli (Directeur de la CRF de Saint-Marin) et M. Parviz Bakhshaliyev (Agent principal d'ECOFEL). La discussion est modérée par M. Daniel Thelesklaf (Président de MONEYVAL et Directeur de la CRF du Liechtenstein).
99. Les exposés et la discussion qui s'ensuit abordent, entre autres, les points suivants : le document d'ECOFEL sur « Comprendre l'autonomie et l'indépendance opérationnelle de la CRF » ; la gouvernance et la structure organisationnelle de la CRF ; son budget et ses ressources ; sa gestion et le recrutement de son personnel ; la protection et l'échange d'information ; et la transparence et le leadership. En outre, un certain nombre d'études de cas traitant du manque d'indépendance budgétaire, d'autonomie et d'indépendance opérationnelle des CRF, ainsi que des risques de compromission de l'information, sont présentées à la Plénière. Les intervenants décrivent également les processus de prise de décision au sein d'une CRF et les moyens de remédier aux insuffisances de l'organisation et des opérations d'une CRF. La question de la conformité avec la norme actuelle (R.29) et du besoin éventuel d'une révision de cette dernière à l'avenir est également abordée au cours de la discussion.

#### **Point 22 de l'ordre du jour - Point de la Commission européenne sur les initiatives récentes de LAB/CFT**

100. La Plénière écoute une intervention de MM. David Schwander et Andrew Strijker de la Commission européenne sur les initiatives récentes de LAB/CFT concernant l'élaboration des politiques et l'assistance technique. S'agissant premièrement de l'élaboration des politiques, la Commission européenne a conçu une nouvelle méthodologie pour identifier les pays tiers à haut risque, mais cette méthodologie n'est pas encore entrée en vigueur. La Commission européenne travaille avec le Parlement et le Conseil européen à l'établissement d'une nouvelle liste des personnes et entités assujetties aux normes légales. Deuxièmement, un nouvel instrument réglementaire technique complétant la Directive anti-blanchiment 2015/849 (Règlement délégué du 31 janvier 2019) a été adopté. Ce règlement définit les mesures supplémentaires que doivent prendre les établissements de crédit et les établissements financiers, dans le cadre des politiques et procédures LAB/CFT à l'échelle du groupe, pour atténuer les

risques dans certains pays tiers. Troisièmement, s'agissant de la surveillance prudentielle, les amendements à la Directive sur l'adéquation des fonds propres (2013/36/UE) adoptés en avril renforcent les obligations en matière de coopération et d'échange d'information entre les autorités prudentielles et les autorités de lutte contre le blanchiment de capitaux. Quatrièmement, le Parlement et le Conseil européen ont souligné les aspects de lutte contre le blanchiment de capitaux dans plusieurs instruments prudentiels clés (critères d'aptitude et d'honorabilité, autorisation, surveillance et procédure d'évaluation). Cinquièmement, il a été décidé de modifier quelque peu le mandat et les fonctions des autorités européennes de surveillance et de l'Autorité bancaire européenne. Enfin, la Directive sur l'accès aux informations financières (2019/1153), qui permet aux services répressifs d'avoir accès aux registres des comptes bancaires et facilite encore plus le partage d'information entre les services répressifs et les CRF, a été adoptée.

101. Les initiatives à venir comprennent : l'adoption, prévue fin juillet 2019, d'un ensemble de mesures LAB/CFT prévoyant la mise en œuvre de quatre projets différents ; une évaluation des risques à l'échelon supranational ; une étude de la coopération entre les CRF ; une étude sur l'interconnexion des registres centraux de comptes bancaires ; et une étude des leçons tirées d'une dizaine de cas récents d'allégations de BC impliquant des établissements de crédit européens. En matière de surveillance, la Commission européenne travaille actuellement à la mise en œuvre de la 5<sup>ème</sup> Directive LBC de l'UE en vue de laquelle la Banque centrale européenne (BCE) a signé récemment avec toutes les autorités de surveillance un mémorandum d'accord sur l'échange d'information, qui garantit la poursuite de la coopération entre la BCE et les autorités de surveillance nationales en matière de lutte contre le blanchiment.

102. La Commission européenne coopère aussi avec des juridictions partenaires (États membres de l'UE, pays couverts par la Politique européenne de voisinage et pays tiers) à des fins d'aide technique. Un nouvel outil conçu par la Commission européenne aidera les pays tiers à développer leurs capacités et leurs activités de mise en œuvre des normes internationales de LAB/CFT. De nouvelles formes d'aide technique existent aussi pour les États membres de l'UE (notamment en ce qui concerne les registres des comptes bancaires, les registres des bénéficiaires effectifs, la formation du personnel des services répressifs et des CRF, le développement de la stratégie des CRF, l'indépendance du ministère public et les systèmes de recouvrement des actifs). Les pays intéressés sont invités à envoyer une demande à la Commission européenne avant le 31 octobre 2019.

**Point 23 de l'ordre du jour – « Des réponses collaboratives au financement du terrorisme : évaluer les menaces et créer des partenariats », exposé de l'Institut royal des services unis (IRSU)**

103. La Plénière écoute une intervention de M. Tom Keatinge et de Mme Florence Keen, du Centre d'études sur la criminalité et la sécurité financières de l'IRSU, sur l'évaluation des risques de FT et la collaboration entre les différents acteurs impliqués dans la lutte contre le FT. Cet exposé examine l'évolution des menaces de FT et les réponses élaborées pour les combattre. Il évoque les liens entre la criminalité et le terrorisme et les caractéristiques que partagent éventuellement le *modus operandi* des groupes terroristes et celui des groupes criminels organisés. Connaître les similitudes pourrait être utile pour interrompre des opérations terroristes et criminelles au moyen d'interventions stratégiques les visant conjointement. Les représentants de l'IRSU signalent l'augmentation du niveau de risque de financement des mouvements d'extrême-droite, des combattants terroristes étrangers de retour en Europe et des combattants étrangers ayant échoué dans leur entreprise. Ils indiquent que, pour être efficace, une stratégie de lutte contre le FT doit impliquer une réponse pluridimensionnelle reposant sur la

participation conjointe d'acteurs publics et privés. Ils présentent, en s'appuyant sur les modèles existants, quelques suggestions sur les moyens de faire participer le secteur privé et le type d'informations qui pourraient être partagées.

104. Au cours de l'échange de vues, plusieurs délégations demandent si l'on a identifié des exemples concrets de FT impliquant des structures d'entreprise complexes et comment protéger le caractère confidentiel des informations partagées avec le secteur privé. Les intervenants signalent que plusieurs groupes d'experts mènent des recherches sur le FT au niveau des centres financiers internationaux. Ils indiquent également, comme exemples de bonne pratique, que certaines juridictions (comme le Royaume-Uni et les Pays-Bas) ont développé avec succès des partenariats avec le secteur privé tout en sauvegardant la confidentialité des informations échangées.

#### **Point 24 de l'ordre du jour - Document d'orientation sur l'évaluation des risques liés au financement du terrorisme, présentation du Secrétariat du GAFI**

105. La Plénière écoute une intervention de M. Neil Everitt du Secrétariat du GAFI au sujet du document d'orientation sur l'évaluation des risques liés au FT, qui a été publié en juillet 2019 sur le site web du GAFI.

106. Le GAFI exige de chaque pays qu'il identifie, évalue et comprenne les risques de financement du terrorisme auxquels il est exposé, afin d'atténuer ces risques et de réussir à perturber et démanteler les réseaux terroristes. Les pays se heurtent souvent à certaines difficultés dans l'évaluation des risques de financement du terrorisme en raison de la valeur peu élevée des fonds et des autres actifs qui sont fréquemment en jeu, et de la grande diversité des secteurs utilisés à des fins de FT. Le document d'orientation a pour but d'aider les praticiens à évaluer les risques de FT au niveau de leur juridiction en leur fournissant des méthodes utiles, des sources d'information pertinentes et des exemples pratiques tirés de l'expérience de différents pays. Il fait suite au document d'orientation du GAFI publié en 2013 sur l'évaluation nationale des risques de BC et de FT, et s'appuie sur les contributions de plus de 35 juridictions de l'ensemble du réseau mondial du GAFI détaillant leur expérience approfondie et les leçons qu'ils ont tirées de l'évaluation des risques de FT. Conscient du fait qu'il n'existe pas de méthode unique d'évaluation des risques de FT susceptible de s'adapter à toutes les situations, le document d'orientation présente les sources d'information pertinentes et offre des considérations utiles au regard des différents contextes nationaux. Enfin, ce document vise non seulement à soutenir l'évaluation des risques au niveau national, mais aussi au niveau sectoriel.

107. M. Everitt souligne l'importance de la compréhension des risques de FT pour l'ensemble du système de lutte contre le FT. En effet, les résultats généraux des sections pertinentes des évaluations par pays réalisées dans le cadre du réseau mondial (en y incluant les pays et juridictions de MONEYVAL évalués jusqu'ici dans le cadre du 5<sup>ème</sup> cycle) montrent que les pays ont souvent des difficultés à évaluer leurs risques de FT. Il invite l'ensemble des délégations à encourager leurs autorités nationales à utiliser le document d'orientation et à fournir au Secrétariat du GAFI un retour d'information sur leur expérience d'utilisation de ce document.

#### **Point 25 de l'ordre du jour - Plan opérationnel régional de lutte contre le financement du terrorisme : mise à jour du Secrétariat**

108. Le Secrétariat présente une vue d'ensemble du travail accompli en vue de l'élaboration du plan opérationnel régional de MONEYVAL sur la lutte contre le FT. Il indique que, pour le premier volet de ce plan consacré à l'évaluation des risques, le Secrétariat a cherché à recueillir des informations et des données sur les évaluations

nationales des risques réalisées par les pays membres de MONEYVAL. Les informations disponibles à ce sujet étant assez limitées, le Secrétariat a préparé et diffusé un bref questionnaire afin de collecter des données sur les DOS, les enquêtes, les poursuites et les condamnations liées au FT. Le Secrétariat remercie les délégations d'avoir rempli le questionnaire et informe la Plénière que les données recueillies seront analysées rapidement. Les résultats seront communiqués lors de la 59<sup>ème</sup> Plénière en décembre. Il indique également que, s'agissant des autres actions prioritaires à inclure dans le plan, le Secrétariat continuera à organiser lors de chaque Plénière des exposés sur des questions relatives au FT ; il envisage également d'organiser une session de formation dans un avenir proche. Le Secrétariat du GAFI offre son aide à MONEYVAL pour l'élaboration du plan opérationnel et invite la Plénière à réfléchir à la possibilité d'utiliser l'outil de formation à la lutte contre le financement du terrorisme conçu par l'Institut de formation et de recherche (TREIN) du GAFI. Il propose également que MONEYVAL réalise une étude horizontale sur la manière dont le Résultat immédiat 9 a été évalué dans les rapports d'évaluation mutuelle de MONEYVAL, afin d'identifier les bonnes pratiques sur lesquelles pourraient s'appuyer les équipes d'évaluation dans leurs évaluations futures.

### **Point 26 de l'ordre du jour - Rapport de la Rapporteuse sur l'égalité des genres**

109. Mme Maja Cvetkovski (Slovénie), Rapporteuse sur l'égalité des genres de MONEYVAL, présente une mise à jour sur le projet de recherche conjoint MONEYVAL-GRECO concernant les liens entre le genre et la criminalité économique. Elle informe la Plénière que seulement treize délégations ont répondu au questionnaire qui avait été distribué à toutes les délégations après la dernière Plénière : les chercheurs, par conséquent, ont dû reconnaître qu'il ne leur était pas possible de préparer un document d'ensemble sur la situation actuelle en matière de genre et de criminalité économique en Europe. Mme Cvetkovski focalise néanmoins son intervention sur deux éléments qui ressortent des réponses reçues au questionnaire. Premièrement, la grande majorité des personnes soupçonnées et condamnées pour une infraction de BC sont des hommes. Les données de 2017 tirées des réponses au questionnaire de cinq pays montrent qu'en moyenne, 85 % des personnes condamnées pour blanchiment de capitaux sont des hommes et 15 % seulement des femmes. Plusieurs hypothèses ont été avancées pour expliquer ces chiffres : la possibilité qu'un plus grand nombre d'hommes sont condamnés pour des délits à caractère économique parce que les hommes occupent plus fréquemment des postes de direction ou des fonctions officielles dans les entreprises et au sein des organes de décision ; l'existence parmi les enquêteurs et les procureurs d'un biais les conduisant à soupçonner en priorité les personnes de sexe masculin ; ou le rôle par trop limité ou discret des femmes dans les affaires de BC pour qu'il soit possible de les condamner pour une infraction spécifique de BC. Le ratio hommes/femmes parmi les personnes soupçonnées ou condamnées pour un délit économique pourrait évoluer avec l'augmentation du nombre de femmes occupant des postes de décision ; cependant, les études existantes semblent indiquer qu'un plus grand nombre de femmes à ce niveau entraîne une baisse du niveau de corruption, car elles contribuent à remettre en cause les réseaux établis et les pratiques de corruption. Un deuxième élément qui ressort des réponses au questionnaire est que, dans les pays ayant fourni des informations détaillées à ce sujet, l'écart entre le nombre d'hommes et de femmes soupçonnés ou condamnés est plus grand dans le cas des infractions de BC que dans celui des infractions de fraude. Aucune hypothèse particulière ne semble pouvoir expliquer cette différence.

110. Étant donné le faible nombre de réponses complètes au questionnaire, Mme Cvetkovski n'est pas en mesure de formuler des conclusions pertinentes sur les liens entre le genre et la criminalité économique en Europe. Elle réitère néanmoins l'importance de l'égalité de genre en général et de la prise en compte systématique des

considérations de genre, en particulier pour le Conseil de l'Europe et MONEYVAL. Elle appelle donc instamment toutes les délégations qui ne l'ont pas encore fait à remplir le questionnaire. Le questionnaire sera distribué une nouvelle fois à cette fin par le Secrétariat. Elle remercie les délégations qui ont déjà transmis leurs réponses. Le Président remercie Mme Cvetkovski pour son rôle et ses efforts constants en vue de l'inscription de cette question à l'ordre du jour de MONEYVAL, et invite toutes les délégations qui ne l'ont pas encore fait à retourner le questionnaire rempli afin de soutenir ce projet de recherche.

**Point 27 de l'ordre du jour - Convention du Conseil de l'Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et du financement du terrorisme (STCE n° 198)**

111. Le Secrétaire exécutif présente les développements récents concernant la Conférence des Parties à la Convention STCE n° 198. Le 23 avril 2019, Monaco a ratifié la Convention, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2019. Le Secrétaire exécutif présente aussi un bref aperçu des principales tâches de suivi qui devront être réalisées lors de la 11<sup>ème</sup> Plénière de la Conférence des Parties, prévue les 22 et 23 octobre 2019.

**Point 28 de l'ordre du jour - Désignation des équipes de rapporteurs pour les rapports de suivi qui seront examinés lors de la 59<sup>ème</sup> Plénière (règle 21, paragraphe 6, des règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL)**

112. La Plénière désigne les États/juridictions suivants comme équipes de rapporteurs pour les rapports de suivi du 5<sup>ème</sup> cycle qui seront examinés lors de la 59<sup>ème</sup> Plénière de MONEYVAL en décembre 2019 : Hongrie et Ukraine (pour le rapport de suivi de l'Albanie) ; France et Roumanie (pour le rapport de suivi d'Andorre) ; Arménie et Dépendance de la Couronne britannique de Jersey (pour le rapport de suivi de la Hongrie) ; Monténégro et Slovénie (pour le rapport de suivi de la Lettonie) ; Bulgarie et Italie (pour le rapport de suivi de la Serbie) ; ainsi que Croatie et Géorgie (pour le rapport de suivi de la Slovénie). Le Secrétariat prendra contact avec les équipes de rapporteurs à l'issue de la Plénière pour leur expliquer la marche à suivre et la répartition des activités. Le Secrétariat remercie l'Estonie et l'Italie d'avoir fourni, en vue de la présente Plénière, les équipes de rapporteurs pour le rapport de suivi de la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man, ainsi qu'Israël et la Dépendance de la Couronne britannique de l'île de Man pour le rapport de suivi de l'Ukraine.

**Point 29 de l'ordre du jour - Divers**

113. La Plénière fait ses adieux à M. Daniel Thelesklaf, qui préside MONEYVAL depuis décembre 2015 et avait auparavant été Vice-Président de MONEYVAL à partir d'avril 2013. Le mandat de M. Thelesklaf, qui devait originellement se terminer le 31 décembre 2019, s'achèvera après cette Plénière, car il quitte la délégation du Liechtenstein auprès de MONEYVAL. Les deux Vice-Présidents et le Secrétaire exécutif le remercient chaleureusement au nom de MONEYVAL pour son excellent travail et ses réalisations positives en tant que Président au cours des trois années et demi écoulées (ainsi que pendant la période antérieure de deux ans et demi où il était Vice-Président). Ils lui souhaitent un plein succès dans ses nouvelles activités professionnelles. La Plénière fait une vive ovation à M. Thelesklaf.

114. MONEYVAL tiendra sa 59<sup>ème</sup> Réunion Plénière du 2 au 6 décembre 2019.

## ANNEX I – Agenda of the Plenary

Day 1: Tuesday 16 July 2019 / 1er jour: mardi 16 juillet 2019

### Morning 9.30 a.m. / matin 9h30

1. **Opening of the Plenary Meeting at 9.30 a.m. / Ouverture de la réunion plénière à 9h30**
  - 1.1 **Statement by Mr Jan Kleijssen, Director, Directorate Information Society and Action against Crime / Allocution de M. Jan Kleijssen, Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité**
  - 1.2 **Statement by Mr Gianluca Esposito, Head of the Action against Crime Department / Allocution de M. Gianluca Esposito, Chef de Service de la lutte contre la criminalité**
2. **Adoption of the Agenda / Adoption de l'ordre du jour**
3. **Information from the Chair / Informations communiquées par le Président**
  - 3.1 **Chair's correspondence / Correspondance du Président**
  - 3.2 **Report from the Joint FATF/MONEYVAL experts' meeting in Tel Aviv (24-26 March 2019) / Rapport de la Réunion d'experts conjointe FATF/MONEYVAL à Tel Aviv (du 24 au 26 mars 2019)**
  - 3.3 **ICRG Process update from the Co-chair of the Joint Group of Europe/Eurasia / Présentation des dernières évolutions du processus ICRG par le Co-président du Groupe d'examen régional Europe/Eurasie**
  - 3.3 **Other issues / Autres sujets**
4. **Information from the Secretariat / Informations communiquées par le Secrétariat**
  - 4.1 **MONEYVAL calendar of activities 2019-2020 / Calendrier des activités de MONEYVAL en 2019-2020**
  - 4.2 **Report from the Secretariat on the February and June FATF meetings / Rapport du Secrétariat sur les réunions de février et de juin du GAFI**
  - 4.3 **Reports on Secretariat attendance in other fora / Rapports du Secrétariat sur sa participation aux réunions d'autres institutions**
  - 4.4 **Financing and staffing / Financement et questions de personnel**
  - 4.5 **Other issues / Autres sujets**
5. **Compliance Enhancing Procedures / Procédures de conformité renforcée**
  - 5.1 **Report from Romania under step I of the Compliance Enhancing Procedures (4th round of mutual evaluations) / Rapport de la Roumanie au titre de l'étape (i) des Procédures de conformité renforcée**
  - 5.2 **Report from Croatia under step II of the Compliance Enhancing Procedures (4th round of mutual evaluations) / Rapport de la Croatie au titre de l'étape (ii) des Procédures de**

conformité renforcée

**5.3 Report from the UK Crown Dependency of the Isle of Man under step I of the Compliance Enhancing Procedures (5th round of mutual evaluations) / Rapport de la Dépendance de la Couronne Britannique de l'Île de Man au titre de l'étape (i) des Procédures de conformité renforcée**

**6. Voluntary Tax Compliance Scheme of Lithuania: information from the Secretariat and update / Système de régularisation fiscale volontaire de la Lituanie**

**Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30**

**7. Discussion of a MONEYVAL strategy for the period 2019-2022 / Discussion sur la stratégie de MONEYVAL pour la période 2019-2022**

**8. Information on AML/CFT initiatives in selected MONEYVAL States and territories (tour de table, selected States and territories only) / Informations sur les initiatives LAB/FT des Etats et territoires de MONEYVAL (tour de table, Etats et territoires sélectionnés seulement)**

**9. Information on AML/CFT initiatives in other fora / Informations sur les initiatives LAB/FT d'autres institutions**

**9.1 EBRD / BERD**

**9.2 Egmont Group / Groupe Egmont**

**9.3 Eurasian Group on Combating Money Laundering and Terrorist Financing (EAG) / Groupe Eurasie sur le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (EAG)**

**9.4 FATF / GAFI**

**9.5 GIFCS / GSCFI**

**9.6 IMF / FMI**

**9.7 UNODC / ONUDC**

**9.8 World Bank / Banque Mondiale**

**9.9 Economic Crime and Cooperation Division of the Council of Europe / Division de la coopération et de la lutte contre la criminalité économique du Conseil de l'Europe**

**Day 2: Wednesday 17 July 2019 / 2ème jour: mercredi 17 juillet 2019**

**Morning 9.30 a.m. / matin 9h30**

**10. Discussion on the draft 5<sup>th</sup> round Mutual Evaluation Report on the Republic of Moldova / Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5<sup>e</sup> cycle de la République de Moldova**

**Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30**

**11. Election of the Chair of MONEYVAL for the remainder of the term of the outgoing Chair / Election du Président de MONEYVAL pour le reste du mandat du Président sortant**

**12. Fifth round follow-up: second enhanced follow-up report by the UK Crown Dependency of the Isle of Man / Suivi au titre du cinquième cycle : deuxième rapport de suivi renforcé de la Dépendance de la Couronne Britannique de l'Île de Man**

**13. Fifth round follow-up: first enhanced follow-up report by Ukraine / Suivi au titre du cinquième cycle : premier rapport de suivi renforcé de l'Ukraine**

14. **Fourth round follow-up: application by Estonia to be removed from regular follow-up** / *Suivi au titre du quatrième cycle: demande de l'Estonie de sortir de la procédure de suivi régulier*
15. **Fourth round follow-up: application by Montenegro to be removed from regular follow-up** / *Suivi au titre du quatrième cycle: demande du Montenegro de sortir de la procédure de suivi régulier*

**Day 3: Thursday 18 July 2019 / 3ème jour: jeudi 18 juillet 2019**

**Morning 9.30 a.m. / matin 9h30**

16. **Discussion on the draft 5<sup>th</sup> round Mutual Evaluation Report on Malta** / *Discussion du projet de rapport d'évaluation mutuelle du 5<sup>e</sup> cycle de Malte*

**Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30**

17. **"Challenges to the effective confiscation of the Proceeds of Crime - from the judicial perspective"** – presentation by Judge Michael Hopmeier, British circuit judge and visiting Professor at City, University of London / *"Défis pour la confiscation effective du produit du crime – du point de vue judiciaire" – exposé du Juge Michael Hopmeier, juge de circuit britannique et professeur invité à la Université de la City de Londres*
18. **"The work of Eurojust in the field of asset recovery"** – presentation by Mr Olivier Lenert, National Member for Luxembourg to Eurojust / *"Le travail d'Eurojust dans le domaine du recouvrement des avoirs" – exposé de M. Olivier Lenert, Membre national du Luxembourg auprès d'Eurojust*
19. **"FATF project on effective asset recovery"** – presentation by Mr Neil Everitt, Policy Analyst, FATF Secretariat / *"Projet de GAFI sur l'efficacité du recouvrement des avoirs" – exposé de M. Neil Everitt, Analyste des politiques au Secrétariat du GAFI*
20. **Amendments of MONEYVAL's 5th round rules of procedure** / *Les amendements au Règles de Procédure du 5ème cycle de MONEYVAL*

**Day 4: Friday 19 July 2019 / 4ème jour: vendredi 19 juillet 2019**

**Morning 9.00 a.m. / matin 9h00**

21. **"Understanding FIU autonomy and operational independence"** / *"Comprendre l'autonomie et l'indépendance opérationnelle de la CRF"*
- Introduction by the Egmont Centre of FIU Excellence and Leadership (ECOFEL)/ *Introduction par le Centre d'excellence et de direction de la CRF d'Egmont (ECOFEL)*
  - Presentations by two Heads of FIU (from MONEYVAL jurisdictions)/ *Présentations de deux responsables de CRF (de juridictions de MONEYVAL)*
  - Discussions / *discussions*
- Facilitator: Mr. Daniel Thelesklaf; Presenters: Mr. Nicola Muccioli (FIU San Marino) and Ms. Ilze Znotina (FIU Latvia) / *Modérateur: M. Daniel Thelesklaf; Présentateurs: M. Nicola Muccioli (CRF San Marino) et Mme Ilze Znotina (CRF Lettonie)*

22. **Update from the European Commission on recent AML/CFT initiatives** / *Mise à jour de la Commission Européenne sur les initiatives récentes LAB/FT*
23. **“Collaborative responses to terrorist financing: assessing threats and building partnerships” - Presentation by the Royal United Services Institute (RUSI)** / *“Des réponses collaboratives sur le financement du terrorisme: évaluer les menaces et créer des partenariats” – exposé de l’Institut Royal des Services Unis (IRSU)*
24. **Terrorist Financing Risk Assessment Guidance – presentation from the FATF Secretariat** / *Document d’orientation sur l’évaluation des risques liés au financement du terrorisme – présentation du Secrétariat du GAFI*
25. **Regional operational plan to counter terrorist financing: update by the Secretariat** / *Plan opérationnel régional de lutte contre le financement du terrorisme : mise à jour du Secrétariat*
26. **Report from the Gender Rapporteur** / *Rapport du Rapporteur sur l’égalité des genres*

**Afternoon 2.30 p.m. / après-midi 14h30**

27. **Council of Europe Convention on Laundering, Search, Seizure and Confiscation of the Proceeds from Crime and on the Financing of Terrorism (CETS No. 198)** / *Convention du Conseil de l’Europe relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme (STCE No. 198)*
28. **Appointment of the Rapporteur Teams for the follow-up reports to be considered at the 58<sup>th</sup> Plenary (Rule 21, paragraph 6 of MONEYVAL’s 5<sup>th</sup> round Rules of Procedure)** / *Nomination des équipes de rapporteurs pour les rapports de suivi qui seront examinés lors de la 58<sup>ème</sup> session plénière (Règle 21, paragraphe 6 des Règles de procédure du 5<sup>ème</sup> cycle de MONEYVAL)*
29. **Miscellaneous / Divers**

**ANNEX II – Calendar of activities 2019 – 2020 (first half)**

<b>2019</b>		
14-15 February	<b>Country Training San Marino</b>	Domagnano
17-22 February	<b>FATF Plenary</b>	Paris
11-29 March	<b>FATF/MONEYVAL/EAG joint onsite visit to Russian Federation</b>	Moscow and other cities
14-15 March	<b>Country Training Holy See</b>	Vatican
24-27 March	<b>JOINT FATF/MONEYVAL Experts' Meeting and Terrorist Financing Prosecution Workshop</b>	Tel Aviv
1-12 April	<b>5<sup>th</sup> round onsite visit to Gibraltar</b>	Gibraltar
8-12 April	<b>Joint FATF/MONEYVAL assessor training</b>	Ostia
13-24 May	<b>5<sup>th</sup> round onsite visit to Cyprus</b>	Nicosia
27-28 May	<b>Joint Group for Europe/Eurasia (ICRG) onsite visit to Serbia</b>	Belgrade
16-22 June	<b>FATF Plenary</b>	Orlando, United States
15-19 July	<b>PLEN 58 + WGE</b>	<b>5<sup>th</sup> round MER:</b> <i>Moldova, Malta</i> <b>5<sup>th</sup> round follow-up:</b> <i>Ukraine, Isle of Man</i>
19-20 September	<b>Country Training Croatia</b>	Zagreb
25-26 September	<b>Country Training Poland</b>	Warsaw
7-18 October	<b>5<sup>th</sup> round onsite visit to the Slovak Republic</b>	Bratislava
13-18 October	<b>FATF Plenary</b>	Paris

22-23 October	<b>11<sup>th</sup> Plenary of the Conference of the Parties to CETs 198 (“Warsaw Convention”)</b>	<i>Strasbourg</i>
4-15 November	<b>5<sup>th</sup> round onsite visit to Georgia</b>	<i>Tbilisi</i>
2-6 December	<b>PLEN 59 + WGE</b>	<b>5<sup>th</sup> round MER:</b> <i>Gibraltar, Cyprus, (Russian Federation)</i> <b>5<sup>th</sup> round follow-up:</b> <i>Albania, Andorra, Hungary, Latvia, Serbia, Slovenia</i>
	<b>2020 (first half)</b>	
February (tbc)	<b>Joint FATF/MONEYVAL assessor training</b>	Berlin
16-21 February	<b>FATF Plenary</b>	Paris
16-28 March 2020	<b>5<sup>th</sup> round onsite visit to San Marino</b>	Domagnano
March (tbc)	<b>Country Training Bulgaria</b>	Sofia (tbc)
April (tbc)	<b>Country Training Liechtenstein</b>	Vaduz (tbc)
27 April – 8 May 2020	<b>5<sup>th</sup> round onsite visit to the Holy See</b>	Vatican
29 June – 3 July 2020	<b>PLEN 60 + WGE</b>	<b>5<sup>th</sup> round MER:</b> <i>Georgia, Slovak Republic</i> <b>5<sup>th</sup> round follow-up:</b> <i>Czech Republic, Isle of Man, Lithuania, Ukraine</i>

### ANNEX III – provisional schedule of evaluations for the 5<sup>th</sup> round of mutual evaluations

Country	Year of evaluation (as per onsite visit)	Plenary discussion
Armenia	2015	2015
Serbia	2015	2016
Hungary	2016	2016
Slovenia	2016	2016
Isle of Man	2016	2017
Andorra	2017	2017
Ukraine	2017	2017
Albania	2017	2018
Latvia	2017	2018
Czech Republic	2018	2018
Lithuania	2018	2018
Israel (FATF/MONEYVAL )	2018	2018
Moldova	2018	2019
Malta	2018	2019
Russian Federation(FATF/MONEYVAL/EAG)	2019	2019
Gibraltar	2019	2019
Cyprus	2019	2019
Slovak Republic	2019	2020
Georgia	2019	2020
San Marino	2020	2020
Holy See	2020	2020
Poland	2020	2021
Croatia	2020	2021
Bulgaria	2021	2021
Liechtenstein	2021	2021
Monaco	2021	2022
North Macedonia	2021	2022
Romania	2022	2022
Estonia	2022	2022
Azerbaijan	2022	2023
Montenegro	2022	2023
Bosnia and Herzegovina	2023	2023
Jersey	2023	2023
Guernsey	2023	2023

## ANNEX IV – List of Participants

### Evaluated States and Jurisdictions / *Etats et juridictions évalués*

#### ALBANIA / ALBANIE

Mr Elvis KOCI  
**HEAD OF DELEGATION**  
***Working Group on Evaluations***  
FIU Director  
General Directorate for the Prevention of Money Laundering  
Albanian Financial Intelligence Unit, Ministry of Finance *financial*

Mr Eris SHARXHI *financial*  
Chief of Oversight section, Bank of Albania

Mrs Diana SILA STILLO *legal*  
Head of International Treaties and Civil Cooperation Section  
Ministry of Justice

Mr Arben KRAJA *law enforcement & legal*  
Prosecutor, General Prosecutor Office

Ms Vasilika LUSHKA  
Specialist, International Relations Directorate  
General Directorate for the Prevention of Money Laundering

Mr Mikeljan SHKALLA  
Specialist, Analysis Directorate  
General Directorate for the Prevention of Money Laundering

#### ANDORRA / ANDORRE

Mr Ricardo Marcelo CORNEJO *legal/financial*  
***Working Group on Evaluations***  
Member of the FIU, Supervision Department  
Financial Intelligence Unit Principality of Andorra – UFIAND

Mr Gerard PRAST *Working*  
**FINANCIAL EVALUATOR FOR THE REPUBLIC OF MOLDOVA**  
***Group on Evaluations***  
Member of the FIU, Supervision Department  
Financial Intelligence Unit Principality of Andorra – UFIAND

Mr Leah BINSTED  
Member of the FIU, Supervision Department  
Financial Intelligence Unit Principality of Andorra – UFIAND

Ms Alba PEREZ  
Member of the FIU, Legal Department  
Financial Intelligence Unit Principality of Andorra – UFIAND

#### ARMENIA / ARMENIE

Ms Zaruhi BADALYAN *legal*  
**HEAD OF DELEGATION**  
***Working Group on Evaluations***

Methodologist, Legal Advisor, Legal Compliance Division  
Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

Mr Daniel AZATYAN

*financial*

**LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR MALTA**

***Working Group on Evaluations***

Head of the Financial Monitoring Centre  
Central Bank of Armenia

Ms Sona SUVARYAN

***Working Group on Evaluations***

Analyst, Analytical Division  
Financial Monitoring Center, Central Bank of Armenia

Ms Anna VARDAPETYAN

*Law enforcement*

***Working Group on Evaluations***

Deputy Minister, Ministry of Justice

**AZERBAIJAN / AZERBAĪDJAN**

Mr Kamil HEYDAROV

**HEAD OF DELEGATION**

Acting Chairman of the Executive Board, Financial Monitoring Service

Mr Azer ABBASOV

*law enforcement*

**LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR THE REPUBLIC OF MOLDOVA**

***Working Group on Evaluations***

Director of Legal Department, Financial Monitoring Service

Mr Azar HASANLI

***Working Group on Evaluations***

Specialist of the Legal Department, Financial Monitoring Service

Mr Amir OJAGVERDIYEV

Senior Prosecutor of the Organizational and Information Support Department  
Anticorruption Directorate with the Prosecutor General

**BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE**

Mr Borislav ČVORO

*financial*

**HEAD OF DELEGATION**

***Working Group on Evaluations***

Leading Investigator

Financial Intelligence Department – State Investigation & Protection Agency

Mr Edin JAHIĆ

*legal*

Head of the Department for Combatting Organised Crime and Corruption  
In the Sector for fight against Terrorism, Organised Crime and Drugs abuse  
Ministry of Security

Mr Rajko ĆUK

*law enforcement*

Head of Department for Financial Investigation and Money Laundering  
Unit for Combating Financial Crimes, Criminal Police, Ministry of Interior of Republic Srpska

**BULGARIA / BULGARIE**

Mrs Cvetelina Annanieva STOYANOVA

*law enforcement*

**HEAD OF DELEGATION**

***Working Group on Evaluations***

Head of Exchange of Information

Financial Intelligence Unit  
State Agency for National Security (FID-SANS)

Mrs Violina DIMITROVA  
Head of Department  
Financial Intelligence Unit, State Agency for National Security (FID-SANS)

Mrs Tea PENEVA  
Senior Expert, International Legal Co-operation and European Affairs Directorate  
Ministry of Justice

Mr Zhivko ZHEKOV  
Head of Inspectorate of the Financial Supervision Commission  
State Agency for National Security (FID-SANS)

Mrs Valentina STEFANOVA  
Senior Expert, Financial Supervision Commission  
Financial Intelligence Unit, State Agency for National Security (FID-SANS)

#### **CROATIA / CROATIE**

Mr Tomislav SERTIĆ *legal*  
**Working Group on Evaluations**  
Head of Service for International Cooperation  
Anti-Money Laundering Office, Ministry of Finance

Ms Andreja PAPA *law enforcement*  
Service for Economic Crime and Corruption  
Police National Office for Suppression of Corruption and Organized Crime  
Ministry of the Interior

Mrs Sani LJUBICIC  
Deputy State Attorney General  
State Attorney's General Office

Mrs Marcela KIR *financial*  
**Working Group on Evaluations**  
Chief Advisor, Payment Operations Area, Croatian National Bank,

Mrs Vesna KRIZMANIC MEHDIN *financial*  
**Working Group on Evaluations**  
Director, Croatian National Bank,

#### **CYPRUS / CHYPRE**

Mrs Eva ROSSIDOU-PAPAKYRIACOU *legal*  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Attorney, Law Office of the Republic

Mr Marios NEOPTOLEMOU *financial*  
**Working Group on Evaluations**  
Senior Officer, Central Bank of Cyprus

Mr Kikis PAPHITES  
**Working Group on Evaluations**  
Ministry of Finance of Cyprus

Mrs Maria KONTOU  
**Working Group on Evaluations**  
Central Bank of Cyprus

Mrs Andri ADAMO  
**Working Group on Evaluations**  
Central Bank of Cyprus

Mrs Amalia HADJIMICHAEL  
**Working Group on Evaluations**  
Institute of Certified Public Accountants of Cyprus

#### **CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE**

Ms Jana RUŽAROVSKÁ *law enforcement*  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
International and Legal department, Financial Analytical Office  
Ministry of Finance

Ms Lenka MLYNAŘIK HABRNÁLOVÁ *legal*  
Senior Ministerial Counselor, Conflict of Interests and Anti-Corruption Division  
Ministry of Justice

Ms Kateřina PSCHEROVÁ *legal*  
Legal expert, Financial Market Regulation Division  
Financial Market Regulation and International Cooperation Department  
Czech National Bank

#### **ESTONIA / ESTONIE**

Ms Ülle EELMAA *financial*  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Lawyer, Entrepreneurship and Accounting Policy Department  
Ministry of Finance

Mr Matis MÄEKER *financial*  
**Working Group on Evaluations**  
Financial Supervision Authority

Mr Madis REIMAND *law enforcement*  
Police Lieutenant Colonel, Head of Financial Intelligence Unit  
Estonian Police and Border Guard Board

Mr Markko KÜNNAPU *legal*  
Lawyer, Business Conduct Supervision Division  
Estonian Financial Supervision Authority  
Ministry of Justice

Ms Arnika KALBUS  
Ministry of Foreign Affairs

Mr Toomas VAPPER  
Ministry of Finance

#### **FRANCE**

Mme Pauline ENNOUCHY  
**CHEF DE DELEGATION**

**Working Group on Evaluations**

Adjointe au Chef de Bureau de la lutte contre la criminalité financière et des sanctions internationales,  
Direction générale du Trésor, Ministère de l'Economie et des Finances

M. Franck OEHLERT

*legal*

**Working Group on Evaluations**

Juriste au Service du droit de la lutte anti-blanchiment et du contrôle interne  
Secrétariat Général de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

Mme Alice BODET LARMARCHE  
Chargé de mission, Policy Officer  
SCN TRACFIN

**GEORGIA / GÉORGIE**

Mr Malkhaz NARINDOSHVILI

*financial*

**FINANCIAL EVALUATOR FOR THE REPUBLIC OF MOLDOVA**

**Working Group on Evaluations**

Director of Legal, Methodology and International Relations Department  
Financial Monitoring Service of Georgia

Ms Tamta KLIBADZE

**Working Group on Evaluations**

Financial Monitoring Service of Georgia

Mr Aleksandre MUKASASHVILI

Head of the Illicit Income Legalization Prosecution Unit  
Chief Prosecutor's Office of Georgia

Mr Nikoloz CHINKORASHVILI

Head of the European Integration and International Organizations Relations Unit  
Legal Department  
Chief Prosecutor's Office of Georgia

Mr Valerian KHASASHVILI

Financial Monitoring Service of Georgia

Ms Sophia ASANIDZE

National Bank of Georgia

Mr Irakli KALANDADZE

National Bank of Georgia

**HOLY SEE / SAINT SIEGE**

Mgr Paolo RUDELLI

**HEAD OF DELEGATION**

Permanent Observer of the Holy See to the Council of Europe

Dr René BRÜLHART

President of Financial Intelligence Authority  
Vatican City State

Pr Roberto ZANNOTTI

Assistant Promotor of Justice, Tribunal of the Vatican City State

Dr Tommaso DI RUZZA

Director of Financial Intelligence Authority, Vatican City State

Rev. Fabio SALERNO  
Secretary, Permanent Observer of the Holy See to the Council of Europe

Rev. Carlos Fernando DIAZ PANIAGUA  
**Working Group on Evaluations**  
Official, Secretariat of State  
Section of the Holy See's Relations with States

Dr Fabio VAGNONI  
Deputy Commissioner, Interpol Office  
Vatican Gendarmerie

Dr Federico ANTELLINI RUSSO  
Official, Office of Supervision and Regulation, Financial Information Authority  
Vatican City State

Dr Guiseppe POCOBELLI  
Officer, Vatican Gendarmerie

### **HUNGARY / HONGRIE**

Mrs Zsófia PAPP *legal*  
**HEAD OF DELEGATION**  
Senior Expert, AML/CFT Legislation Unit Department for International Finance  
Ministry of Finance

Mr Gábor SIMONKA *financial*  
**Working Group on Evaluations**  
Head of the Hungarian Financial Intelligence Unit  
National Tax and Customs Administration, Central Office

Mr Bertalan VAJDA  
Head of Department, Anti-Money Laundering Department, Central Bank of Hungary

Mr Balázs GARAMVÖLGYI *law enforcement*  
Public Prosecutor, Deputy Head of Department for Priority,  
Corruption and Organized Crime Cases, Office of the Prosecutor General of Hungary

### **ISRAEL / ISRAËL**

Mr Elad WIEDER  
**Working Group on Evaluations**  
Head of the International Department  
Israel Money Laundering and Terror Financing Prohibition Authority

### **ITALY / ITALIE**

Ms Maria Rosaria PETTINARI  
**Working Group on Evaluations**  
Senior Officer, Prevention of Use of the Financial System for Illegal Purposes, Office I  
Treasury Department, Directorate V, Ministry of Economy and Finance

Dott. Italo BORRELLO *law enforcement*  
**LAW ENFORCEMENT EVALUATOR for MALTA**  
**Working Group on Evaluations**  
Manager, Deputy Head of the International Cooperation Division  
Financial Intelligence Unit for Italy

Mr Fabio TERAMO  
**Working Group on Evaluations**

Treasury Department, Directorate V  
Ministry of Economy and Finance

Mrs Federica LELLI  
Central Bank of Italy

## **LATVIA / LETTONIE**

Ms Ilze ZNOTINA  
**HEAD OF DELEGATION**  
***Working Group on Evaluations***  
Head of Office for Prevention of Laundering of Proceeds Derived from Criminal Activity

Mr Kristaps MARKOVSKIS  
Deputy Director of Compliance Control Department  
Financial and Capital Market Commission  
Ministry of Finance

Ms Dina SPŪLE  
Lawyer, Deputy Director of Criminal Law Department  
Ministry of Justice

Ms Laila MEDIN  
Deputy State Secretary, Ministry of Justice, Latvia

Ms Dina BUŠE  
State Secretary on Financial Matters, Ministry of Finance, Latvia

Mr Janis BEKMANIS  
Deputy State Secretary, Ministry of Interior, Latvia

Ms Daina ISPODKINA  
Counsellor Permanent, Delegation of Latvia to OECD

Ms Marta JAKSONA  
Deputy Head of FIU, Latvia

Mr Andis ARUMS  
State Security Service, Latvia

Mr Artjoms PAVLOVS  
Deputy Head of ARO, and Information Analyst Unit, Criminal Intelligence Department  
State Police, Latvia

Ms Gita BIEZUMA  
Head Prosecutor of the Specialized Prosecution Office for Organized Crime and Other Branches  
Latvia

Mr Igors GERASIMINS  
Prosecutor of the Methodology Division, Prosecutor's General Office, Latvia

Mr Andris KRASTINS  
Deputy Director of Legal Department, Head of International Law Division  
Ministry of Foreign Affairs, Latvia

## **LIECHTENSTEIN**

Mr Daniel THELESKLAF  
**CHAIRMAN OF MONEYVAL / PRESIDENT DE MONEYVAL**  
**HEAD OF DELEGATION**

**Working Group on Evaluations**  
Director, Financial Intelligence Unit

Mr Amar SALIHODZIC *law enforcement*  
**Working Group on Evaluations**  
International Affairs, Financial Intelligence Unit

Mr Michael SCHÖB  
**Working Group on Evaluations**  
Deputy Director, Financial Intelligence Unit

Ms Anne-Sophie CONSTANS  
**Working Group on Evaluations**  
Senior Legal Advisor of the Prime Minister  
Ministry of General Government Affairs and Finance

Ms Bettina KERN *legal*  
**Working Group on Evaluations**  
Legal Officer of the Other Financial Intermediaries Division  
FMA Financial Market Authority Liechtenstein

Mr Werner MEYER  
Head of the Other Financial Intermediaries Division  
FMA Financial Market Authority Liechtenstein

#### **LITHUANIA / LITUANIE**

Mr Vilius PECKAITIS *law enforcement*  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Head of Money Laundering Prevention Board  
Financial Crime Investigation Service under the Ministry of Interior (Lithuania FIU)

Ms Andrada BAVĖJAN *legal*  
Head of Legal Cooperation Division, International Law Department, Ministry of Justice

Ms Auksė TRAPNAUSKAITE *financial*  
Principal Specialist, Anti-Money Laundering Division, Prudential Supervision Department  
Bank of Lithuania

Ms Asta ŠEREIKAITE  
Chief specialist of Control Methodology Division  
Control Department  
State Tax Inspectorate Under the Ministry of Finance of the Republic of Lithuania

Mr Romas KARMAZA  
**Working Group on Evaluations**  
Chief Specialist of Procedure of tax administration Division, Law Department  
State Tax Inspectorate Under the Ministry of Finance of the Republic of Lithuania

#### **MALTA / MALTE**

Dr Anton BARTOLO *law enforcement*  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Head Policy and Quality Assurance  
Financial Intelligence Analysis Unit

Ms Marianne SCICLUNA  
**DEPUTY HEAD OF DELEGATION**

**Working Group on Evaluations**  
Director General  
Malta Financial Services Authority

Dr Helga BUTTIGIEG DEBONO  
**Working Group on Evaluations**  
Executive Head of NCC Secretariat

Dr Philip GALEA FARRUGIA  
**Working Group on Evaluations**  
Deputy Attorney General  
Head of the Criminal Law and Prosecution Unit  
Office of the Attorney General

Dr Elaine MERCIECA RIZZO  
**Working Group on Evaluations**  
Senior Lawyer  
Office of the Attorney General  
Ministry for Justice, Cultural and Local Government

*legal*

Mr Kenneth FARRUGIA  
**Working Group on Evaluations**  
Director  
Financial Intelligence Analysis Unit

Mr Alfred ZAMMIT  
**Working Group on Evaluations**  
Deputy Director  
Financial Intelligence Analysis Unit

Dr Alexander MANGION  
**Working Group on Evaluations**  
Senior Manager, Legal & International Relations  
Financial Intelligence Analysis Unit

*legal*

Ms Ruth AISTHORPE GAUCI  
**Working Group on Evaluations**  
Manager Analysis Section, Financial Intelligence Analysis Unit

Dr Michael XUEREB  
**Working Group on Evaluations**  
Senior Advisor, Malta Financial Services Authority

Dr Michelle MIZZI BUONTEMPO  
**Working Group on Evaluations**  
Director Conduct Supervision Unit  
Financial Services Authority

Ms Angele GALEA ST JOHN  
**Working Group on Evaluations**  
Director Authorisation Unit, Malta Financial Services Authority

Mr Joseph FARRUGIA  
**Working Group on Evaluations**  
Registrar, Registry of Companies

Dr Geraldine SPITERI LUCAS  
**Working Group on Evaluations**  
Deputy Director, Registry of Companies

AC Ian Joseph ABDILLA  
**Working Group on Evaluations**  
Assistant Commissioner, Malta Police Force  
Police General Headquarters

Mr Raymond AQUILINA  
**Working Group on Evaluations**  
Superintendent of Police, Police General Headquarters

*law enforcement*

Mr George CREMONA  
**Working Group on Evaluations**  
Superintendent of Police, Police General Headquarters

Mr Duncan VELLA  
**Working Group on Evaluations**  
National Counter Terrorism Coordinator  
Malta Security Service

Mr Jean-Michel BARTOLO  
**Working Group on Evaluations**  
Officer, Malta Security Service

Mr. Neville AQUILINA  
**Working Group on Evaluations**  
Chairperson, Sanction Monitoring Board

Dr Mariella GRECH  
**Working Group on Evaluations**  
Councillor, Sanction Monitoring Board

Mr George GRECH  
**Working Group on Evaluations**  
First Secretary, Sanction Monitoring Board

## MONACO

M. Philippe BOISBOUVIER  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Conseiller Technique, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)  
Ministère d'Etat

M. Jean-Marc GUALANDI  
Conseiller technique  
Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

M. Louis DANTY  
**Working Group on Evaluations**  
Chargé de Mission  
Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

Mlle Karine IMBERT  
Chef de Section  
Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

Mme Lia UMANS  
**Working Group on Evaluations**  
Lia Umans Consultancy & Training  
Consultant externe auprès du Département des Finances/SICCFIN

Mlle Alison GERARD  
Administrateur, Département des Finances, SICCFIN

#### MONTENEGRO

Mr Dejan DUROVIC *financial*  
**HEAD OF DELEGATION**  
Deputy Director of the Police Directorate  
for the Sector for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Mr Drazen BURIĆ *law enforcement*  
State Prosecutor, Supreme State Prosecutor's Office

Ms Merima BAKOVIĆ *legal*  
Head of the Directorate for Criminal Legislation, Ministry of Justice

Mrs Kristina BAĆOVIĆ  
Head of the Department for International Exchange of Intelligence Data and Information  
Police Directorate, Sector for the Prevention of Money Laundering and Terrorist Financing

Ms Ana BOŠKOVIĆ *legal*  
**Working Group on Evaluations**  
State Prosecutor within Basic State Prosecutor's Office

Ms Gordana KALEZIĆ  
Director of the Directorate for Supervision in the area of Prevention of Money Laundering and Terrorist  
financing , Central Bank

Mrs Hedija REDZEPAGIĆ  
Head of Department for Supervision in the area of the Prevention of Money Laundering and Terrorist  
Financing , Central Bank of Montenegro

#### NORTH MACEDONIA / MACEDOINE DU NORD

Mr Blazho TRENDAFILOV  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Director, Financial Intelligence Office

Mr Goce TRAJKOVSKI  
National Bank

Mr Aleksandar VUJIKJ  
**Working Group on Evaluations**  
Financial Intelligence Office, Ministry of Finance

Ms Jasna SMILEVA  
Ministry of Interior of North Macedonia

#### POLAND / POLOGNE

Mrs Elzbieta FRANKOW-JASKIEWICZ *law enforcement*  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Department of Financial information, Ministry of Finance

Ms Monika WILCZYŃSKA *financial*  
**Working Group on Evaluations**  
Financial Supervision Authority

Mr Jacek LAZAROWICZ  
State Prosecutor's Office

*legal*

Mr Piotr BRUDNICKI  
Representative of the Polish Financial Supervision Authority  
Department Compliance

*financial*

**REPUBLIC OF MOLDOVA / REPUBLIQUE DE MOLDOVA**

Mr Andrian MUNTEANU  
**HEAD OF DELEGATION**  
***Working Group on Evaluations***  
Deputy Director, Office for Prevention and fight against money laundering

Mr Sarco VASILE  
***Working Group on Evaluations***  
Director Office for Prevention and fight against money laundering

Ms Oxana GISCA  
***Working Group on Evaluations***  
Head of Supervision and Compliance Direction  
Office for Prevention and fight against money laundering

Mr Adrian CORCIMARI  
***Working Group on Evaluations***  
Director Counselor  
Office for Prevention and Fight against Money Laundering

Mr Mihail SOTCHI  
***Working Group on Evaluations***  
Senior inspector, Operational analysis unit  
Office for Prevention and Fight against Money Laundering

Ms Valeria SECAS  
***Working Group on Evaluations***  
Senior inspector, National and international cooperation department  
Office for Prevention and Fight against Money Laundering

Mr Eduard VĂRZARI  
***Working Group on Evaluations***  
Deputy Chief Prosecutor, Anticorruption Prosecutor's Office

Mr Vitalie BUSUIOC  
***Working Group on Evaluations***  
Deputy Chief  
Prosecutor's Office for Fighting Organized Crime and Special Causes

Mr Pavel CALPAJIU  
***Working Group on Evaluations***  
Senior inspector  
Asset Recovery Office (National Anti-Corruption Center)

Mr Pavel ABABII  
***Working Group on Evaluations***  
Senior inspector of the Investigation Division of the Customs Fraud Investigation Department  
Customs Service

Mr Sergiu MOLDOVANU  
***Working Group on Evaluations***  
Chief inspector of the Strategic Planning and Quality Management Division

Strategic Management and Customs Cooperation Department  
Customs Service

Mr Sergiu MITELESCU  
**Working Group on Evaluations**  
Ms Ludmila ȘCHENDRA  
**Working Group on Evaluations**  
Mr Denis SCRIPLIUC  
**Working Group on Evaluations**  
Mr Vasile BOSTAN  
**Working Group on Evaluations**  
Ms Cristina FLOCEA  
**Working Group on Evaluations**  
Intelligence Officers  
Security and Intelligence Service

Mr Valeriu CHITAN  
**Working Group on Evaluations**  
Chairman of the Administrative Board of the National Commission for Financial Markets  
National Commission for Financial Markets

Ms Ecaterina POPA  
**Working Group on Evaluations**  
Head of Stability and Monitoring Service for ML/FT Prevention and Control Activities  
National Commission for Financial Markets

Ms Elena PUJ  
**Working Group on Evaluations**  
Secretary General  
National Commission for Financial Markets

Mr Vladimir MUNTEANU  
**Working Group on Evaluations**  
First Deputy Governor, National Bank of Moldova

Mr Gheorge BADIA  
**Working Group on Evaluations**  
Head of AML/FT Division  
National Bank of Moldova,

Mr Andrei BURCIU  
**Working Group on Evaluations**  
Deputy Head of AML/FT Division  
National Bank of Moldova

*financial*

Ms Corina ȚURCANU  
**Working Group on Evaluations**  
Head of Legal department  
National Bank of Moldova

Ms Stela BUIUC  
**Working Group on Evaluations**  
Legal Counselor of the AML/FT division  
National Bank of Moldova

*legal*

Mr Andrei TCACI  
**Working Group on Evaluations**  
Head of monitoring shareholders transparency unit  
National Bank

*financial*

## ROMANIA / ROUMANIE

Mr Daniel-Marius STAICU

**HEAD OF DELEGATION**

***Working Group on Evaluations***

President, National Office for Prevention and Control of Money Laundering – FIU

Ms Adriana ION

**LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR THE REPUBLIC OF MOLDOVA**

***Working Group on Evaluations***

Head of the Strategic Analysis Department, Romanian FIU

Ms Daciana DUMITRU

Director of the Analysis and Processing of Information Directorate

Romanian FIU

Ms Ana-Maria NICULAE

Financial Analyst

International Relations Department, Romanian FIU

Mr Sorin TĂNASE

Deputy Director, Directorate for Crime Prevention, Ministry of Justice

17 Apolodor Street, District 5

*legal*

Ms Denisa Oana PATRASCU

Expert in charge with compliance and implementation of AML/CFT standards

Financial Supervisory Authority

Ms Camelia POPA

General Inspector within the National Bank

Mrs Dana Cristina BURDUJA

Prosecutor, General Prosecutor's Office

attached by the High Court of Cassation and Justice

Mr Cătălin ȘERBAN

Specialist Officer, Directorate for Countering the Organised Crime,

General Inspectorate of Romanian Police

Mr Romeo-Florin NICOLAE

Deputy General Director

National Agency for Fiscal Administration (NAFA)

## RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Vladimir GLOTOV

**HEAD OF DELEGATION**

Deputy Head, Rosfinmonitoring

Mr Alexey PETRENKO

***Working Group on Evaluations***

Head of Department, Rosfinmonitoring

Ms Natalia LUKIANOVA

***Working Group on Evaluations***

Head of Division, Rosfinmonitoring

Ms Elizaveta CHURILINA

***Working Group on Evaluations***

Senior Expert, Rosfinmonitoring

Ms Alexandra KHLEBNOVA  
**Working Group on Evaluations**  
Consultant, Rosfinmonitoring

Mr Ivan YAKOVLEV  
Leading Expert, Rosfinmonitoring

Ms Arzhanova INNA  
Senior Expert, Rosfinmonitoring

Mr Ilya LYABUKHOV  
First secretary, Ministry of External Affairs

Mrs Elena FIRSOVA  
Deputy Head of Division Ministry of Internal Affairs

Ms Svetlana BOGDANOVA  
Deputy Head of Department, Bank of Russia

Mr. Egor KOKRYASHKIN  
Interpreter

#### **SAN MARINO / SAINT-MARIN**

Mr Nicola MUCCIOLI  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Co-Chair of the Working Group on Evaluations**  
Director of the Financial Intelligence Agency, (Sector: Financial Intelligence Unit)

*financial*

Ms Aurora FILIPPI  
Uditore Tribunale Unico (Single Court) - Sector: Judicial Authority

Mr Enrico GUIDI  
First Secretary, Economic Affairs Directorate  
Foreign Affairs Department

#### **SERBIA / SERBIE**

Mr Željko RADOVANOVIĆ  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Director a.i., Administration for the Prevention of Money Laundering  
Head of Serbian FIU, Ministry of Finance

Mr Radomir ILIĆ  
State Secretary, Ministry of Justice

Ms Ilija HODOBA  
Head of the Service for the Combat against Organized Crime  
Ministry of Interior

Mr Dejan DEVIĆ  
Head of Directorate for Legislative and Legal Affairs  
National Bank of Serbia

Mr Miroslav STAROVLAH  
Head of International Cooperation  
Administration for the Prevention of Money Laundering

Ms Milica TODOROVIĆ  
Advisor, Ministry of Justice

Mr Vladimir CEKLIC  
Serbian FIU

#### **SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE**

Mrs Alena KVINTOVA *law enforcement*  
**HEAD OF DELEGATION ad interim**  
**Working Group on Evaluations**  
Financial Intelligence Unit of the Slovak Republic  
National Anti-Corruption Unit, National Criminal Agency

Mr Ronald KAKAŠ *law enforcement*  
**Working Group on Evaluations**  
Senior police officer of International Cooperation Department  
Financial Intelligence Unit of the Slovak Republic  
National Anti-Corruption Unit, National Criminal Agency

Mr Ladislav MAJERNÍK *legal*  
**Working Group on Evaluations**  
General Prosecution of the Slovak Republic

Mr Daniel LESKOVSKÝ *financial*  
National Bank of Slovak Republic

Mrs Mariana BUZNOVÁ *financial*  
National Bank of Slovakia,

Mr Roman CHANDOGA *financial*  
Ministry of Finance of the Slovak Republic

Mrs Lucia CIRAKOVA *financial*  
Ministry of Finance of the Slovak Republic

Mrs Andrea STRIČÍKOVÁ *financial*  
Ministry of Finance of the Slovak Republic

Mrs Lucia KOPIAROVÁ *financial*  
Ministry of Finance of the Slovak Republic

#### **SLOVENIA / SLOVÉNIE**

Ms Maja CVETKOVSKI *law enforcement*  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Head of International Cooperation Service, Office for Money Laundering Prevention  
Ministry of Finance of the Republic of Slovenia

Ms Tanja FRANK-ELER *legal*  
**LEGAL EVALUATOR FOR THE REPUBLIC OF MOLDOVA**  
**Working Group on Evaluations**  
District State Prosecutor, Specialised State Prosecution Office

Ms Liljana OBREZA KADILNIK *law enforcement*  
Head of Financial Crime and Money Laundering Section, Police

Mr Samo KOŠIR *legal*  
Office of State Prosecutor General

Mrs Petra RUPNIK  
International Cooperation Service  
Office for Money Laundering Prevention (OMLP)

## UKRAINE

Mr Igor GAIEVSKYI *legal*  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
First Deputy Head, The State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Vitalii BEREHIVSKYI  
**Working Group on Evaluations**  
Head of Division for Cooperation with Financial Intelligence Units  
Department for Financial Investigations of The State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Oleksandr HLUSHCHENKO  
Director of Department for Financial Monitoring System Coordination of the State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Andrii OPRYSOK  
Head of International Cooperation Division  
The State Financial Monitoring Service of Ukraine

Mr Ihor BEREZA *financial*  
Head of Financial Monitoring Department, National Bank of Ukraine  
KYIV, Ukraine

Mr Yevhen PIKALOV  
Head of International & Legal Cooperation Department  
General Prosecutor's Office of Ukraine

Ms Kateryna SHEVCHENKO  
Deputy Director of International Law Department  
Head of International Legal Assistance Department  
Ministry of Justice of Ukraine

Mr Andrii BALASHOV  
First Deputy Head of Main Department for Counter-Intelligence Protection of State's Interests in the Area of Economic Security, Security Service of Ukraine

Mr Ivan SMILYI  
Senior Detective  
Head of the 5th Detective Unit of Main Detective Department  
National Anti-Corruption Bureau of Ukraine

## UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCIES / *DEPENDANCES DE LA COURONNE BRITANNIQUE*

### UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF GUERNSEY / *GUERNESEY DEPENDANCE DE LA COURONNE BRITANNIQUE*

Mrs Kate RABEY (Mrs Catherine SWAN) *legal*  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Crown Advocate, Legislative Counsel  
Law Officers of the Crown, St. James Chambers

Mr Richard WALKER *financial*  
**Working Group on Evaluations**  
Director of Financial Crime Policy and International Regulatory Advisor  
Office of the Policy and Resources Committee of the States of Guernsey

Mr Nicholas (Nick) HERQUIN *financial*  
**FINANCIAL EVALUATOR FOR MALTA**  
**Working Group on Evaluations**  
Deputy Director, Financial Crime Supervision and Policy Division  
Guernsey Financial Services Commission

Mr Adrian HALE  
Head of the Financial Intelligence Service  
Guernsey Border Agency

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF JERSEY / JERSEY DEPENDANCE DE LA  
COURONNE BRITANNIQUE**

Mr Hamish ARMSTRONG *financial*  
**HEAD OF DELEGATION**  
**FINANCIAL EVALUATOR FOR MALTA**  
**Working Group on Evaluations**  
Head of Financial Crime Policy, Office of the Director General  
Jersey Financial Services Commission

Mr Tom FOTHERGILL  
**Working Group on Evaluations**  
Lead Policy Adviser, Financial Services and Digital Economy  
Government of Jersey

Mr Martin MALONEY  
Jersey Financial Services Commission

Mr Steven MEIKLEJOHN  
Law Officers' Department

Ms Louise CLAYSON  
Joint Financial Crime Unit

**UNITED KINGDOM CROWN DEPENDENCY OF ISLE OF MAN / ILE DE MAN DEPENDANCE DE  
LA COURONNE BRITANNIQUE**

Mr Paul HECKLES  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
AML/CFT Advisor, AML/CFT Policy Office, Cabinet Office  
Government Office

Ms Karen RAMSAY  
Head of AML/CFT Policy, Cabinet Office

Chief Inspector Dave DOBBIE  
Isle of Man Constabulary  
Economic Crime Unit

**UNITED KINGDOM OVERSEAS TERRITORY OF GIBRALTAR**

Mr David PARODY  
**Working Group on Evaluations**  
Finance Centre Director, Gibraltar Finance

National Co-ordinator AML/CFT  
HM Government of Gibraltar

**Council of Europe Observers / Etats observateurs auprès du Conseil de l'Europe**

**MEXICO**

Mr Jorge LOMÓNACO  
**Working Group on Evaluations**  
Observateur Permanent du Mexique auprès du Conseil de l'Europe

Mme María Noemí HERNÁNDEZ TÉLLEZ  
Observateur Permanent Adjoint auprès du Conseil de l'Europe

**UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE**

Mr James C. PRUSSING  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Senior Policy Advisor, Russia and Europe  
Office of Terrorist Financing and Financial Crimes, U.S. Department of the Treasury

Mr Anthony ASLOU,  
Foreign Affairs Officer, Department of State

Ms Katherine (Hope) HUTCHINSON  
**REVIEWER EXPERT FOR MALTA**  
**Working Group on Evaluations**  
Treasury Liaison Officer to U.S. European Command  
Office of Terrorist Financing and Financial Crimes  
U.S. Department of the Treasury,

Ms Elham HATAMI  
International Relations Advisor, Europe  
Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN)

**Other members of the FATF / Autres membres du GAFI**

**GERMANY/ALLEMAGNE**

Mr Hartwig OESTERLE  
**HEAD OF DELEGATION**  
**Working Group on Evaluations**  
Federal Financial Supervisory Authority (BaFin)  
Department for the Prevention of Money Laundering, GW

Mr Kristian LENSKI  
**Working Group on Evaluations**  
Federal Financial Supervisory Authority (BaFin),  
Department for the Prevention of Money Laundering, GW

## LUXEMBOURG

Mr Olivier LENERT  
**LEGAL & LAW ENFORCEMENT EVALUATOR FOR MALTA**  
*Working Group on Evaluations*  
National Member for Luxembourg  
EUROJUST

## THE NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Diego CRIJNS  
**LEGAL EVALUATOR FOR THE REPUBLIC OF MOLDOVA**  
*Working Group on Evaluations*  
FIOD (Tax, Customs and Financial Police) SR Advisor Anti-Money Laundering Center  
International Tax Law Accountancy

Ms Zosha ZUIDEMA  
**LEGAL EVALUATOR FOR MALTA**  
*Working Group on Evaluations*  
Senior Policy Advisor, Law Enforcement and Crime Fighting Department  
Ministry of Justice and Security

## PORTUGAL

Mr Gil GALVAO  
*Working Group on Evaluations*  
Head of the Portuguese Delegation to the FATF  
Banco de Portugal

## TURKEY / TURQUIE

Mr Yakup YILDIRIM  
*Working Group on Evaluations*  
Councillor (Rapporteur Judge)  
Permanent Representation of Turkey to the Council of Europe

## UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Dylan BAGE  
*Working Group on Evaluations*  
Policy Advisor, Sanctions and Illicit Finance,  
International Group, HM Treasury

His Honour Judge Michael HOPMEIER  
British circuit judge, Southwark Crown Court, London  
Specialist in serious economic crime and asset recovery  
Honorary Visiting Professor of Law at City, University of London  
Honorary Professor of Law, University of the West Indies, Jamaica

Ms Carmen HAKHAM  
Assistant to Judge Michael HOPMEIER

**Council of Europe bodies and mechanisms /**

*Organes et mécanismes suivants du Conseil de l'Europe*

**COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK /  
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

**EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS  
COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME**

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE (PACE) /  
ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE (APCE)**

Mr Titus CORLĂȚEAN

***Working Group on Evaluations***

Member of the Committee on Legal Affairs and Human Rights  
Senator, Senatul României

**CONFERENCE OF THE PARTIES TO THE CONVENTION ON LAUNDERING,  
SEARCH, SEIZURE AND CONFISCATION OF THE PROCEEDS FROM CRIME  
AND ON THE FINANCING OF TERRORISM (CETS NO. 198) /  
CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION RELATIVE AU BLANCHIMENT,  
AU DÉPISTAGE, À LA SAÏSIE ET À LA CONFISCATION DES PRODUITS DU CRIME  
ET AU FINANCEMENT DU TERRORISME (STCE N° 198)**

**EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS (CDPC) /  
COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)**

**GROUP OF STATES AGAINST CORRUPTION (GRECO) /  
GROUPE D'ETATS CONTRE LA CORRUPTION (GRECO)**

**International organisations and bodies /**

*Organisations et organismes internationaux*

**EUROPEAN COMMISSION / COMMISSION EUROPEENNE**

Mr David SCHWANDER

***Working Group on Evaluations***

Team Leader, Anti-Money Laundering and Countering Terrorist Financing  
European Commission, Directorate-General for Justice and Consumers, Unit Financial Crime

Mr Igoris KRZECKOVSKIS

EU High-Level Adviser in the field of Anti-Money Laundering  
Office for Prevention and Fight against Money Laundering (FIU)

**FINANCIAL ACTION TASK FORCE (FATF) / GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE (GAFI)**

Mr Francesco POSITANO

***Working Group on Evaluations***

Policy Analyst, Anti-Money Laundering – Counter-Financing of Terrorism  
Financial Action Task Force – FATF

Ms Laura KRAVALE

***Working Group on Evaluations***

Policy Analyst, Anti-Money Laundering – Counter-Financing of Terrorism  
Financial Action Task Force – FATF

Mr Neil EVERITT

***Working Group on Evaluations***

Policy Analyst, Anti-Money Laundering – Counter-Financing of Terrorism  
Financial Action Task Force – FATF

**INTERNATIONAL CRIMINAL POLICE ORGANISATION (ICPO) - INTERPOL  
ORGANISATION INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE (OIPC) - INTERPOL**

**INTERNATIONAL MONETARY FUND (IMF)  
FONDS MONETAIRE INTERNATIONALE (FMI)**

**UNITED NATIONS / NATIONS UNIES**

**UNODC**

Mr Oleksiy FESHCHENKO

***Working Group on Evaluations***

AML Adviser- Global Program against Money Laundering,  
Proceeds of Crime and the Financing of Terrorism (GPML)  
Cybercrime and Anti-Money Laundering Section, Organized Crime and Illicit Trafficking Branch  
Division for Treaty Affairs, United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC)

**WORLD BANK / BANQUE MONDIALE**

Ms Tanjit SANDHU KAUR

***Working Group on Evaluations***

Financial Sector Specialist  
World Bank Group, Financial Market Integrity

**EUROPEAN BANK FOR RECONSTRUCTION AND DEVELOPMENT (EBRD)  
BANQUE EUROPEENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT (BERD)**

Mr Luke GRIBBON

***Working Group on Evaluations***

Associate Director, Office of the Chief Compliance Officer  
European Bank for Reconstruction and Development

**GIFCS – GROUP OF INTERNATIONAL FINANCE CENTRE SUPERVISORS GS  
CFI - GROUPE DE SUPERVISEURS DE CENTRES FINANCIERS INTERNATIONAUX**

Ms Fiona CROCKER

***Working Group on Evaluations***

Guernsey Financial Services Commission  
GIFCS

**ORGANISATION FOR SECURITY AND CO-OPERATION IN EUROPE (OSCE)  
ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE**

Mr Yaroslav YURTSABA

***Working Group on Evaluations***

Representative of the OSCE Project Coordinator in Ukraine  
National Programme Manager, Economic-Environmental and Politico-Military Programme

**EGMONT GROUP of FINANCIAL INTELLIGENCE UNITS /  
GROUPE EGMONT DES CELLULES DE RENSEIGNEMENTS FINANCIERS**

Mr Parviz BAKHSHALIYEV

***Working Group on Evaluations***

ECOFEL Senior Officer  
Egmont Group Secretariat

**EURASIAN GROUP ON COMBATING MONEY LAUNDERING  
AND FINANCING OF TERRORISM (EAG) / GROUPE EURASIE SUR LA LUTTE CONTRE LE  
BLANCHIMENT ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME (EAG)**

Mr Sergey TETERUKOV

**HEAD OF THE DELEGATION**

**Working Group on Evaluations**  
EAG Executive Secretary

**Others / Autres**

Mr Tom KEATINGE  
Director, RUSI Centre for Financial Crime & Security Studies  
Royal United Services Institute for Defence and Security Studies

Ms Florence KEEN  
Research Fellow, RUSI Centre for Financial Crime & Security Studies

**Scientific Experts / Experts Scientifiques**

Mr John RINGGUTH  
**Co-Chair of the Working Group on Evaluations**

Mr Lajos KORONA  
**Working Group on Evaluations**  
Public Prosecutor, Metropolitan Prosecutor's Office

Mr Andrew LE BRUN  
**Working Group on Evaluations**  
Director, Office of the Director General  
Jersey Financial Services Commission,

Mr Andrew STRIJKER  
**Working Group on Evaluations**  
European Commission, Task Force for Greece, Cluster Coordinator Anti Money Laundering and Anti-Corruption

Mr Boudewijn VERHELST  
**Working Group on Evaluations**  
Deputy Director CTIF-CFI, Scientific Expert Law Enforcement, Attorney General

**Secretariat of the Council of Europe /**

**Secrétariat du Conseil de l'Europe**

Mr Jan KLEIJSEN  
Director, Information Society and Action against Crime  
Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI

Mr Gianluca ESPOSITO  
Head of the Action against Crime Department  
Information Society and Action against Crime Directorate  
Directorate General of Human Rights and Rule of Law – DGI

Mr Matthias KLOTH  
**EXECUTIVE SECRETARY TO MONEYVAL / SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DE MONEYVAL**  
Administrator, Directorate General of Human Rights and Rule of Law - DGI,  
Council of Europe, F – 67075 STRASBOURG Cedex

Tel. +33 3 90 21 49 84 / Fax +33 3 88 41 30 17 [matthias.kloth@coe.int](mailto:matthias.kloth@coe.int)

Mr Michael STELLINI, Deputy Executive Secretary to MONEYVAL  
Head of Unit 2 - AML/CFT Monitoring and Training Unit

Mr Lado LALICIC, Head of Unit 1 - AML/CFT Monitoring Unit, Typologies & Conference  
of the Parties to CETS n°198 - MONEYVAL

Ms Astghik KARAMANUKYAN, Administrator, MONEYVAL

Ms Ani MELKONYAN, Administrator, MONEYVAL

Ms Veronika METS, Administrator, MONEYVAL

Ms Kotryna FILIPAVICIUTE, Administrator, MONEYVAL

Mr Alexey SAMARIN, Administrator, MONEYVAL

Ms Irina TALIANU, Administrator, MONEYVAL

Mr Uwe WIXFORTH, Administrator, MONEYVAL

Ms Claudia ELION, Programme Assistant, MONEYVAL

Mr Panagiotis PSYLLOS, Programme Assistant, MONEYVAL

Ms Hasmik ARSHAKYAN, Administrative Assistant, MONEYVAL

Ms Irma DZANKOVIC-ARSLAN, Administrative Assistant, MONEYVAL

Mrs Odile GEBHARTH, Administrative Assistant, MONEYVAL

Mrs Danielida WEBER, Administrative Assistant, MONEYVAL

### **Interpreters / *Interprètes***

Ms Lucie DE BURLET

Mr Jean-Jacques PEDUSSAUD

Mr Luke TILDEN (15-17/7)

Mrs Sally BAILEY-RAVET (18/7)

Mr Grégoire DEVICTOR (19/7)